

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XIX

6^e Livraison. — Juin 1898



PARIS ET NANTES

1898

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF :
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11^{bis}, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue
Royale, à Nantes.

LE BASSIN DE GOULAINÉ

(Suite¹)

III

La villa de Nociogilos.

Sainte-Ouyne, Saint-Julien, et Saint-Barthélemy.

En passant sur la rive droite du bassin de Goulainé, on constate la présence d'un autre gisement de ruines sur le territoire de Saint-Julien de Concelles, dans les terres qui environnent la vieille chapelle de Saint-Barthélemy, entre les villages de la Sablière et du Clairét. Nous sommes ici au bas d'un versant de deux kilomètres qui commence au Loroux et descend en pente douce à la rive gauche de la Loire. Le fleuve est très éloigné de Saint-Barthélemy aujourd'hui, il en est séparé par d'immenses prairies, plantées de hauts peupliers et de saules, cependant il n'a pas complètement abandonné son ancien lit; il a creusé, dans les âges écoulés, une foule de *boires* ou de canaux qui n'assèchent jamais, et dont les eaux dormantes conservent sous nos yeux un peu de l'aspect de l'ancienne vallée.

Saint-Barthélemy avait son port sur la Loire, comme les Cléons avaient un port sur la Goulainé. C'est un fait que tout le monde admet à Saint-Julien et dont il n'est pas permis de douter. On montre aux incrédules des organeaux de fer fixés

¹ Voir la livraison de mai 1898.

aux rochers voisins du village du Chêne, près du marais qui se couvre le plus facilement d'eau. Grâce au patronage de saint Barthélemy ce lieu possédait la meilleure foire du pays, rendez-vous d'un grand nombre de marchands qui venaient dresser leurs tentes autour de sa chapelle, dans un emplacement vague qui a conservé le nom de *champ de foire*, bien que le bourg de Saint-Julien ait accaparé depuis 1836, à son profit, le courant commercial qui était né dans ce village. Le marché était d'autant plus animé qu'il concordait, avec un pèlerinage très fréquenté par les personnes atteintes de maladies de peau, qui venaient de préférence le 24 août, jour de la fête patronale, pour honorer le saint. Les mères y apportaient, en tout temps, leurs enfants atteints de la rache? Notre saint Barthélemy était si renommé qu'on venait du pays de Clisson et même de l'Anjou pour l'invoquer.

La chapelle paraissait donc vénérable à un double titre. On la considérait comme la *plus vieille église* de la paroisse, et comme un lieu sanctifié par de nombreuses guérisons dues à la protection de saint Barthélemy.

L'évêque de Nantes, M. de Hercé, qui visita la paroisse, en 1842, voulut, lui aussi, faire son pèlerinage pour se rendre compte *de visu* de l'aspect de la chapelle et de sa situation. Son attention fut attirée, dit-on, sur les parties inférieures des murailles dont la maçonnerie parfaite différait absolument de l'ouvrage grossier des parties hautes. On piqua sa curiosité en découvrant les soubassements voisins des fondations, en lui montrant des ossements humains et des fragments de sarcophages en calcaire coquillier trouvés aux alentours, et on lui laissa certainement cette impression que l'édifice de Saint-Barthélemy avait toutes les apparences d'une antique église paroissiale. L'état des lieux ne permettait pas d'aller plus loin dans les recherches.

Il était difficile, à cette époque, de faire des observations sérieuses sur cet édifice, l'œil avait peine à discerner les matériaux et les joints car les surfaces intérieures et extérieures

étaient presque partout couvertes de ce banal et fastidieux crépissage dont on abuse si facilement dans les restaurations rapides, sous prétexte de donner aux monuments une physiologie correcte. De plus, les abords et les alentours étaient encombrés par des dépôts continuels de terre et de pierres qui, en exhaussant le sol, avaient fini par enfouir la chapelle considérablement. Toutes les fois que les cultivateurs de la Garenne rencontraient des décombres sous leur charrue, ils s'empressaient de les apporter contre le mur du nord et les entassaient là depuis des siècles, parce qu'ils y avaient toujours vu des ruines.

Pour remédier à l'humidité, on relevait toujours le carrelage de l'édifice, mais on ne parvenait pas à le délivrer de cet inconvénient. Le jour où le révérend père Pétard, missionnaire diocésain, originaire de Concelles, conçut, en 1880, le projet de remettre en faveur l'ancien pèlerinage, et me fit part de ses intentions, il fut résolu que, avant toute autre opération, on dégagerait complètement les alentours, on abaisserait le niveau jusqu'au point où il était dans le principe et on détournerait les eaux qui avaient pris leur cours de ce côté. La population nous prêta le concours le plus empressé et témoigna encore, en cette occasion, par son désintéressement, tout le prix qu'elle attachait à la conservation du sanctuaire de saint Barthélemy.

Les déblais exécutés au nord ont jeté un grand jour sur les origines de l'édifice, en montrant à tous les yeux que la partie consacrée au culte loin d'être isolée, était liée par ses fondations, à une construction non religieuse qui se prolongeait sous les décombres accumulés. Le doute ne fut plus possible quand on vit apparaître d'abord une piscine bâtie en forme d'hémicycle, suivant l'usage, puis une grande salle rectangulaire, une pièce plus petite, et enfin le fourneau d'un hypocauste très bien conservé dont les cendres étaient encore en place. Le tout était limité par des murs en petit appareil absolument semblables à la maçonnerie des stations qualifiées

romaines et rempli de décombres de la même origine, briques, tuiles, ciments dont la dureté est un des caractères essentiels.

En suivant les lignes de murs de l'appendice dans tous les sens, on s'assura qu'elles sont liées à celles de la chapelle, qu'elles sont perpendiculaires ou parallèles, et que les joints de la maçonnerie sont faits par le même procédé dans toutes les parties basses.

Quand le plan des ruines et des murs debout fut relevé sur le papier, il parut évident que, dans le principe, le bâtiment de l'hypocauste faisait le pendant de la partie qui est devenue le bas côté sud, et que les premiers constructeurs n'avaient utilisé que deux corps de bâtiments sur trois.

Ce qu'on prend au premier abord pour un agrandissement du XV^e siècle, n'est pas autre chose que la réédification d'une grande salle qui devait tenir lieu de vestiaire dans un établissement de bains. La nef a été établie sur l'emplacement de la salle tiède et de la salle froide, en enlevant le mur de refend qui les séparait. J'ai piqué les murs intérieurs, et, sous l'enduit, j'ai découvert, en plusieurs endroits, la même maçonnerie qu'au dehors, je pourrais même montrer que l'arcade en plein cintre, qui précède le chœur minuscule, repose sur des murs romains qui ont plus de deux mètres de hauteur sur un mètre de largeur. Leur solidité est telle qu'on aurait pu sans crainte leur faire voir le jour, dans une absolue nudité¹.

A tous les points de vue, une maçonnerie en appareil régulier dont les joints sont refaits au ciment, a un aspect bien décoratif qu'un mur crépi uniformément comme une vulgaire clôture de jardin. Appliquer un enduit blanc sur un édifice vieux de quinze siècles, c'est mettre une perruque

¹ Le lecteur sera obligé de me croire sur parole, tous moyens de démonstration ayant été enlevés. Intempestif a été le zèle de M. le curé, quand il s'est empressé avec les meilleures intentions du monde, de donner des ordres pour tout recouvrir d'un superbe crépissage blanc; le respect des vieilles choses ne doit pas aller jusqu'à les cacher pour les conserver. La réfection de la toiture était chose nécessaire, le reste était superflu.

blonde sur une tête octogénaire. Notre chapelle de Saint-Barthélemy est tellement travestie et rajeunie que tous les étrangers pas seront près d'elle sans soupçonner son âge.

Nous ne nous faisons pas d'illusion, quand nous la présentons comme un édifice païen, transformé en église par les chrétiens; nous possédons un terme de comparaison peu éloigné qui est venu fort à point, quelque temps avant nos fouilles, nous apporter une certitude. Qu'on mette en regard le plan de la chapelle de Saint-Barthélemy avec ses annexes et celui de la maison des bains découverte aux Cléons, on sera frappé des traits de ressemblance. D'un côté comme de l'autre, vous voyez un rectangle partagé par trois lignes parallèles avec des subdivisions identiques. A Saint-Barthélemy il n'y a plus de traces de mosaïques, mais on reconnaît, à certains détails, que l'architecte avait déployé un grand luxe de matériaux. Dans la salle du bain chaud, les ouvriers ont retiré parmi les décombres des morceaux de *Pierre de tonnerre* en forme de plaques minces, qui avaient servi de revêtement sur les murs.

Aux Cléons, les bains sont si près des salles dont on a trouvé les mosaïques, qu'on peut les regarder comme un appendice relié à une grande habitation; à Saint-Barthélemy, au contraire, l'édifice apparaît isolé absolument. Il faut aller jusqu'au milieu de la grande pièce de la Garenne, bordée au nord par le chemin de Saint-Julien au Clairet, pour constater d'autres ruines du même âge.

Quand on a défoncé le terrain, au mois de décembre 1897, pour y établir une pépinière, la charrue a ramené à la surface du sol une foule de débris qui provenaient de fondations et de dallages, les uns faits de chaux blanche, les autres de briques pilées et de ciment, de telle sorte que la limite de chaque chambre se trouvait indiquée ainsi que la forme générale des bâtiments disparus. Sur la terre noire, ces décombres variés, sortant tout frais de l'obscurité, mêlés à des plaques d'enduits rouges, présentaient à nos yeux surpris

de grandes taches multicolores, alignées régulièrement, qui figuraient les trois côtés d'un vaste rectangle.

Certains matériaux, mis de côté par les cultivateurs, en raison de leur forme bizarre, m'ont de suite rappelé les remarques faites aux Cléons, et témoignent encore de la communauté d'origine des deux stations. J'ai revu là des blocs de terre cuite, rouge, de plusieurs dimensions, moulés en forme de demi-cercle et de quart de siècle, qui, assemblés deux par deux, ou quatre par quatre, donnaient une circonférence complète¹. Les assises ainsi composées et superposées jusqu'au chiffre de 30, 40 ou 50, pouvaient former des fûts de colonnes ou de piliers capables de supporter des entablements de galeries comme les anciens les aimaient pour égayer leurs habitations.

J'ai été également frappé de la rareté des matériaux antiques, c'est-à-dire des briques et des moellons cubiques, réemployés dans les constructions et les clôtures des alentours. Il faut en conclure que les architectes avaient eu recours, encore ici au clayonnage, sur des petites murettes de 0,60 de hauteur, dont les vestiges disparaissent facilement; autrement nous aurions une accumulation de ruines tellement grande que la Garenne serait devenue la carrière des villages voisins. Les fondations que j'ai mesurées avaient 0,65 et 0,85 d'épaisseur.

Il y a 40 ou 50 ans, cette vaste pièce de la Garenne, ainsi nommée parce qu'elle était la réserve du château voisin du Clairot, avait déjà fourni à M. Renoul, notaire au Loroux, l'occasion de commencer une collection de monnaies romaines. Son fils, héritier de ses goûts, possède encore des bronzes de Néron, de Vespasien, de Titus, d'Antonin, de Maximien, de Posthume et de Constantin. Il y a vingt ans, les cultivateurs des environs avaient souvent à vendre de vieilles monnaies qui allaient toujours chez le même horloger de

¹ La circonférence avait 0,40 et 0,50 de diamètre

Nantes et se dispersaient ensuite de différents côtés, sans que personne ait jamais essayé de relever les effigies, ce qui est très regrettable. Plusieurs personnes se rappellent exactement que leurs pièces avaient l'aspect antique. On parle d'une pièce d'or d'Antonin le Pieux². M. l'abbé Pétard possède une pièce argent de la mère d'Alexandre Sévère qui porte au droit : *Julia Mammoea Augusta*, au revers *Felicitas publica*. Nous en aurions bien d'autres à citer, si les cultivateurs avaient connu le chemin du musée archéologique³.

La voie qui montait de la Loire au Loroux traversait cette même pièce de la Garenne. Son empierrement était si épais que des labours répétés n'avaient pas pu la détruire et que les moissons se desséchaient pendant l'été sur toute la ligne où elle passait. A la maigreur des épis il était visible que le sous-sol renfermait une couche dure que la plante ne parvenait pas à traverser, et dont la largeur était la même. Ce chemin ancien traversait obliquement la Garenne pour passer derrière le chevet de la chapelle en venant de l'angle nord-ouest. Les cultivateurs croient trouver son prolongement dans la direction de la Pinsonnière, par la prairie des Haies-Gaudin, partagée aujourd'hui. Pour moi, je pense qu'il faut le chercher vers les marais du Chêne qui sont demeurés longtemps accessibles aux bateaux ou bien se rapprocher de *Pierre Percée*, pour rejoindre la chaussée submersible de Mauves. Dans nos vallées, la route d'été n'était jamais la même que celle de l'hiver. La meilleure preuve que le passage était fréquenté est dans la présence d'un cimetière. On sait que les païens préféraient les bordures des voies pour les inhumations. Quand on ouvrit la route de Saint-Julien au Clairot, on rencontra des squelettes rangés en lignes dont les pieds

² Témoignage de M. Renoul, de M. l'abbé Peigné, des frères Bonnaud de la Sablière, de M. Bouquet fils.

³ Fournier cite une monnaie mérovingienne provenant de Saint-Julien sans déterminer le village, savoir un sou d'or portant le nom du moneta ALLO MO et, au droit, une croix entourée d'une légende incompréhensible BASH LOVINI [Antiquités de Nantes, t. 1, p. 421].

étaient au nord, et les têtes insérées dans des cavités en forme de cuvette. Aucune des fosses creusées dans le roc schisteux n'était orientée comme celle des chrétiens, il y a donc lieu de croire quelles étaient contemporaines de la station romaine.

La dernière découverte qui soit encore à signaler, à propos de la Garenne, est celle d'une figurine antique dont la description nous a été transmise seulement par la tradition. On m'assure que les paysans la baptisaient du nom de *sainte Idole*, quand ils la passaient de main en main.

La Garenne et le placis de la chapelle sont sur un terrain plat, or nous avons vu, par de nombreux exemples, que les points occupés par les anciens étaient plutôt des déclivités. Notre station de Saint-Barthélemy ne démentira pas la règle; elle a son prolongement sur les pentes du coteau voisin qui monte de la Sablière jusqu'à la Pilardière. Tout ce versant, avant l'invasion du phylloxéra, n'était autrefois qu'un vignoble connu dans le pays sous la désignation du *Clos du Godard*. On avait remarqué, ici comme à Mauves, que la vigne se plaît dans les ruines, qu'elle s'y développe facilement comme dans les terrains schisteux, et on avait piqué de nombreux plants dans les décombres en se bornant à les niveler. Au moment où je passais, les vigneronns étaient obligés d'arracher leurs planches envahies par le fléau, et leur pioche ramenait à la surface de grandes tuiles à rebord, des débris de carrelages et des monceaux de ciment pareils à ceux de la Garenne. Comme je manifestais un certain étonnement, les cultivateurs m'assurèrent que le sous-sol du clos, sur une superficie d'un hectare, renferme les mêmes ruines¹. L'un d'eux me raconta qu'il avait trouvé d'abord un mur très solidement assemblé passant sous la route moderne, puis une place carrelée de briques brûlées qui lui avait fait croire à la présence d'un *four*. C'est toujours ainsi que nos paysans traduisent

¹ Témoignage de Jannin de la Gauvellerie, d'Auber et de Sécher, fermiers de M. Dupont.

leur pensée, quand ils remuent des fondations entourées de cendres et de charbon.

Le chemin qui traverse le clos de l'est à l'ouest, a une antiquité proverbiale dans la contrée. On dit d'une chose sans âge « *vieux comme le chemin du Godard*. »

Les deux stations de Saint-Barthélemy et des Cléons sont contemporaines, c'est un fait évident pour tout observateur habitué aux fouilles, on peut même ajouter qu'elles ont succombé et se sont relevées dans le même temps avec les mêmes moyens. Il y a dans les murailles de la chapelle ou des bains, des restaurations qui trahissent la main malhabile des ouvriers du III^e siècle. Ces réfections, faites après les révoltes des paysans contre le fisc, ont prolongé la maçonnerie du III^e siècle jusqu'au septième tout au moins, car nous allons voir bientôt les chrétiens se rassembler dans les salles des bains et y célébrer leurs cérémonies.

Le territoire de Saint-Julien de Concelles, aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire, à l'aide des titres authentiques, sans le secours de l'imagination, nous apparaît comme une terre ecclésiastique dont le centre religieux et civil devait être aux environs de la chapelle de Saint-Barthélemy. C'est là, en effet, nous l'avons vu, que résident les plus anciennes traces d'habitation, la plus grande accumulation de ruines. L'évêque du Mans, saint Bertrand, qui en était propriétaire en vertu d'une donation de son neveu Théodald, au VII^e siècle², désigne la localité, dans son testament, sous le nom de *villa*, terme qui représente une superficie bien plus étendue que nos domaines privés d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'équivalent de

¹ Pour estimer la superficie totale du groupe d'habitations que nous venons de décrire, il faut comprendre les terres qui s'étendent entre le champ de foire, le Plessis, le moulin de la Bretauière et la Châtaigneraie; on atteint alors le chiffre approximatif de 20 hectares.

² « Villa Noziogilos.... quam mihi beato nepos, quondam Babone filius, Teuldald de materno suo per donationis titulum condedit, te, sacrosancta basilica domni Petri et Pauli, post obitum meum habere jubeo. » (*Gallia Christ.*, tome XIV, *instr.*, col. 116).

ce que possèdent les lords actuels de l'Angleterre. Les concessions de cette époque comprennent un périmètre égal à celui de nos communes modernes, avec des bois immenses, des eaux, des champs, des vignes, des vergers, des prairies, des édifices, des troupeaux, des ateliers, des serfs et des affranchis, des colons des deux sexes, des hommes libres, enfin tout ce que réclame une agglomération qui suffit à tous ses besoins.

Cette villa était antérieure à la conquête romaine, car son nom est absolument celtique. Le testament de saint Bertrand l'appelle *villa Nociogilos*, terme qui aurait donné en français *Noceuil*, s'il eut survécu. C'est l'histoire de beaucoup de localités voisines de la grande et fertile vallée de la Loire, la plupart ont des racines très profondes dans le passé et ont assisté à toutes les révolutions politiques de notre pays.

Comment le nom de Noceuil a-t-il été remplacé par celui de saint Barthélemy ? Je vais essayer de le démontrer en rappelant d'abord que rien n'est plus fréquent en topographie que les substitutions de termes religieux aux termes vulgaires, quand le Christianisme prend possession d'un pays. On voit même des vocables de saints qui entrent en rivalité les uns avec les autres, comme à Saint-Fiacre, et qui, par leur popularité, prenant le pas sur des concurrents bien antérieurs, introduisent des nouveautés dans les nomenclatures.

La villa de Nociogilos, nous dit l'évêque du Mans¹, est située sur le bord de la Loire, dans le territoire poitevin. Voilà déjà un renseignement qui restreint le cercle des recherches.

Je cherche depuis Saumur jusqu'à l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire dans toute l'étendue du pays soumis aux évêques de Poitiers jusqu'au IX^e siècle, et je ne vois pas une seule localité dont le nom se rapproche de *Nociogilos* ou de sa traduction française, mais en revanche, la commune de Saint-

¹ « Nociogilos villa que est in territorio Pictavo super alveum Ligeris ». *Test. de saint Bertrand*, 615, Gallia Christ. XIV, col. 116). — Pardessus, *Diplomata et chartæ*, 1, 210.

Julien arrête mon attention, parce que je sais que le premier évêque du Mans est un saint Julien qui a laissé une grande vénération dans son diocèse, et que saint Bertrand, aussi évêque du Mans, a bien pu introduire son culte dans un domaine qui lui appartenait.

Cette découverte m'encourage, je dépouille les titres des plus vieilles terres de cette paroisse, dédiée à saint Julien, et en lisant ceux du domaine du Clairet, voisin de la chapelle de saint Barthélemy, j'aperçois un nouveau vocable de sainte qui n'appartient pas du tout au martyrologe du diocèse de Nantes, celui de *sainte Ouyne*. Il n'y a pas d'erreur possible, le nom est répété plusieurs fois dans les déclarations féodales de la paroisse de Concelles conservées aux archives départementales, à partir de 1391, date de la plus ancienne.

Elle débute ainsi :

« Les herbregements et gaigneries de *Saint-Oyne* o leurs appartenances, comme elles se poursuivent, tant garennes, prez, bois, pastures que autres chouses siises en la parroisse de Saint-Julien-de-Concelles »¹. Cet hébergement formait un domaine féodal complet, il avait son étang, sa gareune et ses tenanciers, comme l'hébergement de la Sablière qui le touche et qui figure toujours simultanément dans les déclarations du XIV^e et du XV^e siècle. L'orthographe varie, c'est tantôt *sainte Ouyne*, tantôt *sainte Oyne*, mais il est visible qu'on désigne toujours la même personne. Les noms de saint Barthélemy et de Clairet ne se montrent que dans les temps postérieurs.

Je consulte la collection des Bollandistes et j'y lis que sainte Ouyne était une vierge du Mans qui fut inhumée dans la crypte de l'église de Saint-Victor² : son nom primitif était *Eugénie*, mais le peuple l'appela *Ouyne* parce qu'elle avait la puissance de rendre l'*ouïe* aux sourds. D'après la tradition, elle serait venue au Mans au VII^e siècle, justement à l'époque

¹ *Liasse de Saint-Julien*. Sénéchansée de Nantes, (Arch. de la L.-Inf., série B.).

² *Acta Sanctorum*, mense junio, tomo XXII.

où vivait saint Bertrand. Ce pieux évêque frappé du grand nombre de miracles qui s'accomplissaient sous ses yeux, aurait voulu de suite lui rendre hommage en érigeant une chapelle en son honneur dans son domaine de *Nociogilos*.

Cette rencontre d'un saint et d'une sainte de l'église du Mans, sur la même rive de la Loire, ne peut être fortuite, elle nous fait pressentir une importation étrangère qui va être confirmée par une autre concordance.

Quand les évêques du Mans abandonnèrent l'administration de Saint-Julien-de-Concelles qui était trop éloignée de leur siège, leurs droits passèrent à leurs successeurs, les évêques de Nantes, avec des stipulations précises qui portent l'empreinte des premiers protecteurs de la paroisse. Au nombre des redevances figure un denier d'or, *monnaie mancelle*, qui se payait encore en 1104¹. Pourquoi *mancelle*, si ce n'est pas un souvenir de l'ancien lien qui rattachait *Nociogilos* à saint Bertrand du Mans ? Un évêque de Nantes ou de Poitiers n'aurait pas pensé à inscrire cette clause singulière dans un concordat.

La juridiction et la domination de l'église du Mans étant établies sur le territoire de *Nociogilos*, on comprend très bien que deux saints de ce diocèse y aient pris pied dans deux sanctuaires différents pour répondre aux besoins des divers groupes de populations. Une chapelle fut érigée près de la Sablière et une autre en l'honneur de saint Julien du Mans, au bourg actuel de Concelles, non pas en même temps, mais successivement. Le plus ancien sanctuaire est évidemment celui de la Sablière, son antiquité et sa priorité sont attestées par les inhumations et surtout par la nature des tombeaux qui ont été découverts dans la Garenne de saint Barthélemy,

¹ Abbé Pichon, *Vies des saints du Maine d'après les légendes du Bréviaire*, Le Mans, 1863, p. 46.

² « Ecclesiam S. Hermelandi et ecclesiam de Concellis auri pondere unius denarii Cenomanensis annis singulis in festivitate sancti Petri persolverent concessimus. » (*Charte de l'évêque Benoît*, 1104. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 507).

tandis que jamais les déblais du cimetière du bourg n'ont mis au jour des sépultures antiques. Personne n'a souvenir que l'abaissement du sol autour de l'église paroissiale actuelle ait fait découvrir des tombeaux en calcaire coquillier ou en pierre d'ardoise. Il n'en faut pas plus que cette absence de cimetière antique pour en déduire que la chapelle érigée près du village de la Sablière a dû servir d'unique église paroissiale jusqu'au XI^e siècle, époque où les religieux de Saint-Florent de Saumur furent appelés à Concelle¹.

Le premier patron invoqué au sanctuaire du village de Saint-Barthélemy ne peut être que sainte Ouine dont le nom fut longtemps celui des logements voisins. Le château du Clairêt qui touche Saint-Barthélemy et fait partie du même groupe ne porterait pas le nom de sainte Ouine dans les actes, si sa statue n'avait pas été debout dans un édifice voisin. Or, rien ne nous autorise à supposer que le Clairêt ait eu une chapelle à côté de celle de Saint-Barthélemy et dans le même temps. Au VII^e siècle, au temps de saint Bertrand, il n'y avait qu'une seule église, et cet édifice n'avait d'autre patronne que *sainte Ouine*².

Le culte de saint Barthélemy est moins ancien en Gaule, il n'est pas antérieur à la translation de ses reliques. Tout ce que nous dirons de l'antiquité du lieu de Saint-Barthélemy devra donc être interprété en faveur de *sainte Ouine*, sous le patronage de laquelle le Christianisme s'est propagé dans la contrée, sous l'épiscopat de saint Bertrand qui dura de 587 à 623. C'était précisément à l'époque où saint Martin de Vertou étendait ses courses apostoliques jusqu'au Loroux et y fon-

¹ Les tombeaux en pierre coquillière ont été trouvés dans la partie de la Garenne qui touche la chapelle. On croit avoir vu aussi des tombeaux en maçonnerie couverts avec des tuiles à rebords, mais le fait n'a pu être établi d'une façon précise. A l'autre bout de la Garenne, on a exhumé des squelettes nus, ensevelis par-dessus les ruines à une époque qui n'est peut-être pas éloignée.

² Sainte Eugénie est aussi connue en Bas-Poitou sous les noms de *sainte Ouenne* et *saint Ouy*. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 51.

daît ses deux sanctuaires de Saint-Jean et de Saint-Pierre.

Avant d'aller plus loin, j'ai à dissiper tous les doutes que peut soulever mon procédé peu révérencieux d'élimination à l'égard du saint apôtre Barthélemy. Instinctivement les catholiques sont portés à traiter les apôtres tout autrement, comme si leur renommée était intéressée dans ce classement scientifique. L'histoire de la marche d'un culte n'a rien à démêler avec le degré de vénération des personnages honorés par l'Eglise.

A priori, on est toujours tenté, dans les questions de prééminence, de mettre en première ligne les apôtres et de leur subordonner les saints locaux. C'est pourtant le contraire que la réalité historique nous impose. Prenons le diocèse de Nantes, par exemple, nous verrons que les Enfants Nantais ont eu le pas sur eux, comme saint Similien sur saint Pierre et saint Paul ; à Bourges et à Paris, c'est saint Etienne ; à Limoges, c'est saint Martial qui a les premiers hommages.

Pour saint Barthélemy, il ne faut pas oublier qu'il est l'apôtre de l'extrême Orient et que sa carrière toute entière s'est écoulée dans les Indes et en Asie-Mineure. Rien donc ne le recommandait à l'attention particulière de l'évêque du Mans qui fonda le sanctuaire du Clairet, tandis que la renommée des vertus et des miracles de sainte Eugénie ou Ouyne, sa contemporaine, frappaient ses yeux et ses oreilles puisqu'elle vivait dans son diocèse.

Je sais bien que certains auteurs ont cité à Paris une chapelle dédiée à saint Barthélemy, érigée en face du Palais, et ont laissé croire qu'elle remontait à une haute antiquité. Ce passage de nos annales a besoin d'explications pour éviter toute ambiguïté.

Les historiens de l'église de Paris font mention de cette chapelle de Saint-Barthélemy à propos de l'arrivée des reliques de saint Samson à Paris, pendant la période tourmentée des dernières invasions normandes du X^e siècle ; ils racontent qu'elle fut l'asile choisi pour les recevoir et perdit momen-

tanément son vocable pour prendre celui de saint Magloire. L'auteur du récit est un contemporain du roi Robert. Celui-ci rapporte, en effet, qu'il y avait dans la cité, de son temps, un édifice ancien, bâti avec les pieuses générosités des souverains, et qu'il était consacré à la *mémoire de saint Barthélemy l'apôtre*, quand les moines de Saint-Magloire s'y établirent en 984¹.

Ce texte est le plus ancien qu'on connaisse sur l'introduction du culte de saint Barthélemy en Gaule et l'un des rares témoignages authentiques qu'on possède sur les commencements de sa dévotion.

Beaucoup d'églises lui ont érigé des statues, dans le moyen-âge, après l'an mille ; mais, en dehors de Lyon, aucune n'était en possession de reliques authentiques de cet apôtre. Il paraît cependant probable que l'église de Paris devait, elle aussi, avoir le même privilège que Lyon, autrement on ne s'expliquerait pas que nos rois aient mis tant d'empressement à lui accorder un sanctuaire près de leur palais. Louis le Pieux, qui aimait les reliques, comme son père, a pu s'en procurer par la cour de Rome, soit directement, soit par son fils Lothaire. Une occasion exceptionnelle se présenta, au IX^e siècle, pour redonner du lustre à la mémoire de l'apôtre des Indes. Ses reliques qui étaient dans l'île de Lipari, depuis le temps de Grégoire de Tours, furent solennellement transportées à Bénévent, en l'année 839, et il est à présumer que, suivant l'usage, une distribution de parcelles eut lieu, à cette occasion, au profit des têtes couronnées de l'Europe chrétienne. A leur arrivée à Paris, les reliques furent placées dans un édifice ancien, déjà construit et déjà nanti d'un patron qui fut relégué au second rang pour mieux honorer saint Barthélemy. C'est ainsi que les choses se passaient ordinairement ; nos déductions sont basées sur une foule de faits analogues.

¹ « Antiquitas munificentia regum fuerat constructa et in honore beati apostoli Bartholomei consecrata. » Dubois, *Hist. eccl. Parisiensis*, p. 548, Paris 1690, in-fol.

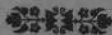
De Paris au Loroux, la distance est grande, elle n'a été franchie par notre saint que peu à peu, surtout au moment où les maladies de peau devinrent très communes pendant la période des Croisades. On sait que notre saint subit un horrible martyre, il mourut écorché par ses bourreaux; on le représente dans la cathédrale de Milan portant sa peau sur son bras. On comprend, dès lors, que la masse du peuple en ait fait le patron des maladies de peau.

Pour moi, je ne vois pas d'autre explication à l'introduction du culte de saint Barthélemy sur le territoire de Saint-Julien et de Sainte-Ouyne; il y est venu supplanter cette dernière tardivement, et n'y a gagné sa popularité qu'au moment où les populations de divers diocèses l'invoquèrent comme un saint guérisseur. Elles l'ont appelé à leur aide comme ailleurs saint Sébastien, saint Roch et saint Fiacre, furent appelés contre différents maux.

La transition du paganisme au christianisme s'est opérée ici, j'imagine, comme dans beaucoup de localités, par l'intermédiaire du riche propriétaire de la villa qui, en se convertissant à la foi nouvelle, s'est empressé d'offrir une partie de son habitation aux missionnaires de l'Évangile envoyés à Nociogilos par l'évêque du Mans. C'est une déduction qu'on peut tirer sans témérité de l'association du sanctuaire de sainte Ouyne avec l'établissement profane des bains romains. S'il avait rencontré quelque hostilité, le prêtre aurait édifié son église, comme on le fait aujourd'hui, sur une place absolument vierge de toute construction; mais, dans une période de conquête, il était plus prudent de gagner d'abord l'adhésion du principal personnage pour remporter ensuite plus sûrement des victoires dans son entourage.

(A suivre).

LÉON MAÎTRE.



CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(Suite¹)

FILIATION DES ANCIENS SEIGNEURS DU TIMEUR EN POULLAOUEN

MAISON DE PLOËUC, ramage de Poher, fondue dans Kergorlay vers 1292, dont un juveigneur prit le nom et les armes : *D'hermines à trois chevrons de gueules*. Ecartelé de Kergorlay : *Vairé d'or et de gueules*.

Les Kergorlay sortaient comme les Plœuc, croit-on, des comtes de Poher : leur berceau était la baronnie de *Kergorlay*, paroisse de *Motreff*, aux environs de Carhaix. Jean de Kergorlay, tué à la bataille d'Auray, en 1364, avait épousé Marie de Léon.

I. — GUILLAUME, sire de Plœuc, épousa en 1270, Constance de Léon, sœur du vicomte de Léon.

II. — JEANNE DE PLOËUC, leur fille unique, épousa en 1292, *Tanguy de Kergorlay*, sgr du Timeur, en la paroisse de *Poullaouën*, évêché de Cornouaille, juveigneur de sa maison, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Plœuc.

III. — VINCENT, sire de Plœuc, sgr du Timeur, leur fils, épousa *Aliette de Penhoët*, d'où :

IV. — GUILLAUME, sire de Plœuc, sgr du Timeur, épousa en 1360, *Jeanne de Quélen*, fille d'Eon, sire de Quélen, et d'Aliette du

¹ Voir la livraison d'avril 1898.

Vieux-Chastel. Il fut tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364. Son corps fut rapporté et inhumé à Quimper dans l'église des Cordeliers.

V. — JEAN, sire de Plœuc, sgr du Timeur, leur fils, épousa en 1380, *Jeanne du Chastelier*, fille de Jean du Chastelier, sgr dudit lieu, d'Éréac et de Branxian, et de Blanche de Rochefort, d'où, entr'autres :

VI. — GUILLAUME III, sire de Plœuc, qualifié noble et puissant, sgr du Timeur, accompagna le duc Jean V à Rouen, en 1419, ainsi qu'Olivier son frère, fut capitaine de 30 hommes d'armes de la garde du Duc, conseiller d'Etat, chambellan, etc., épousa *Marguerite du Chastel*, fille d'Hervé II, sgr du Chastel, et de Méance de Lescoët, d'où :

VII. — GUILLAUME IV, sire de Plœuc, sgr du Timeur, qualifié noble et puissant, succéda à son père en 1453, figura aux Etats de Vannes en 1455, fut conseiller, chambellan du Duc, et capitaine d'une compagnie de ses ordonnances ; il épousa *Jeanne du Juch*, fille aînée de Henri du Juch et de Catherine de Kerguégant (contrat du 19 décembre 1444), d'où :

VIII. — GUILLAUME, sire de Plœuc, sgr du Timeur, étant mort à Nantes, en 1486, sans enfants de son mariage avec *Marguerite de Quimerch*, fille de Charles, sire de Quimerch, chevalier, chambellan du Duc, et de Marguerite de la Rocherousse.

VINCENT sire de Plœuc, son frère juveigneur, devint après lui seigneur du Timeur, qualifié noble et puissant. Il épousa 1° *Ysabeau de Malestroit*, fille aînée de Jean de Malestroit, sgr d'Uzel, et de Perronnelle de la Soraye ; 2° *Jeanne de Rosmadec*, fille d'Alain I^{er} sgr de Rosmadec, chevalier, chambellan du duc François II, et de Françoise du Quélenec. Il mourut en 1520, laissant de son second mariage :

1° LOUIS de Plœuc, sgr du Tymeur, mort en 1531, sans enfants de *Marie de Kergoët* qui se remaria à *Jean de Quélen*.

2° VINCENT de Plœuc, qui devint l'aîné de sa maison et fut seigneur du Timeur, mais mourut sans enfants, en 1549, de son

mariage avec Marie de Quélen, fille de JEAN, sire de Quélen, baron du Vieuxchastel.

3° CHARLES de Plœuc, qui continue la filiation.

4° PIERRE DE PLOËUC, sgr de Kerguégant, de Trévaloët et du Plessis qui épousa *Jeanne du Quélenec*, fille de Hervé du Quélenec, seigneur de l'Étang¹ et de Marguerite de Kerriec, dame de Coëtanfao, d'où une seule fille, *Marie de Plœuc*, dame de l'Étang et de Coëtanfao, qui épousa le 7 octobre 1559, *Olivier de Kerhoënt*, seigneur de Kergournadech, chevalier de l'ordre du Roi.

X. — CHARLES, sire de Plœuc, sgr du Tymeur, chevalier de l'ordre du Roi, qualifié haut et puissant, épousa : 1° Marie de Saint-Gouësnoù ; 2° Marie de Botloy, fille de René et de Jeanne Pinart, qui veuve se remaria avec noble et puissant Claude de Goulaine.

Du premier mariage :

VINCENT de Plœuc qui suit.

JEAN de Plœuc auteur de la branche du Guilguiffin, et de Kerharo, représentée de nos jours par le marquis de Plœuc actuel.

XI. — VINCENT troisième du nom sire de Plœuc, sgr du Timeur et du Breignou, chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Léon, épousa :

1° ANNE DU CHASTEL, fille de Guillaume sieur de Kersimon, et d'Anne de Kerazret, d'où Anne de Plœuc, femme de Jean de Goulaine, baron du Faouët, et plus tard religieuse Bénédictine du Calvaire avec ses filles dont la vie est écrite.

2° MAURICETTE DE GOULAIN, fille aînée de Claude, sire de Goulaine, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa Chambre, et de Jeanne de Bouteville, baronne du Faouët (contrat du 1^{er} mars 1579) De ce second mariage naquirent :

1° SÉBASTIEN, qui suit.

2° VINCENT, qui épousa *Suzanne de Coetanvezre*, dame du Granec.

3° ANNE DE PLOËUC, femme de Pierre, sgr de Kersandy.

4° MARIE DE PLOËUC, femme de Jean le Borgne, chevalier de l'ordre du Roi, sgr de Lesquiffiou.

¹ En Trébrivan.

XII. — SÉBASTIEN, marquis de Plœuc et du Timeur, obtint par lettres du Roi, en novembre 1616, l'érection de ses terres en marquisat.

Qualifié haut et puissant, sgr marquis du Timeur, baron de Kergorlay, vicomte de Coëtquenan, commandant la compagnie des gendarmes de M. le duc de Vendôme.

Il épousa le 8 janvier 1617, dans la chapelle du château de Brest, Marie de Rieux, fille de Guy de Rieux, marquis de Sourdéac, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Brest, lieutenant-général en Basse-Bretagne, et de Suzanne de Saint-Melaine, d'où :

- 1° GUY-FRANÇOIS DE PLOËUC, mort en 1639, sans postérité.
- 2° RENÉ-JOSEPH DE PLOËUC, entré dans l'ordre des Carmes.
- 3° MAURICETTE-RENÉE qui suivit comme fille ainée.
- 4° LOUISE-GABRIELLE DE PLOËUC, mariée en 1645 à Jacques Rioualen, sgr de Mesléan et de Lanuzouarn.
- 5° MARIE-ANNE DE PLOËUC fut mariée, le 27 février 1645, à messire Guillaume de Penancoët, chevalier, baron de Kerouazle, en Guiler, évêché de Léon, sgr de la Villeneuve, de Chefdu Bois, d'où Louise-Renée de Penancoët, créée par Charles II roi d'Angleterre, duchesse de Portsmouth, née en 1649, fut dame d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle mourut à Paris, le 14 novembre 1734, âgée de 85 ans.
- 6° SUZANNE DE PLOËUC nommée abbesse par lettres de S. M. du 6 janvier 1689, de l'abbaye de Notre-Dame de la joie, près Hennebont. Elle en refit les principaux bâtiments, et mourut le 7 octobre 1705, âgée de 81 ans, après 65 ans de profession.

XIII. — MAURICETTE DE PLOËUC, fille ainée et principale héritière de Sébastien, marquis de Plœuc et du Timeur et de Marie de Rieux, épousa 1° en 1644, Donatien de Maillé, marquis de Carman, fils de H. et P^e Charles de Maillé, marquis de Carman, sgr de l'Islette, et de Charlotte d'Escoublean. Il fut tué en duel par Claude du Chastel, sgr de Chateaugal, marquis de Mezle, et mourut le 29 mars 1652.

2° en 1662, Charles-Marie de Percin de Montgaillard, fils puiné de Pierre de Percin, baron de Montgaillard, et de Françoise de Murviel.

Quelques jours après les tragiques événements passés au Timeur, et relatés plus haut, il fut assassiné dans une rue de Carhaix, le 12 septembre 1675, par deux gentilshommes ennemis, servant dans les troupes du duc de Chaulnes arrivées à Carhaix pour l'apaisement des troubles de la révolte dite du Papier Timbré. Mauricette-Renée de Plœuc, marquise du Timeur, avait récemment vu disparaître à la fleur de l'âge, son fils aîné Charles-Sébastien, marquis de Carman, tué à la bataille de Nimègue en 1672, et Donatien-Antoine de Maillé son troisième fils, tué au combat de Sénéf, en 1674. En outre, ses affaires étaient tellement embarrassées, et la poursuite de ses créanciers telle, qu'elle avait vendu la seigneurie du Timeur, dès le 22 mai 1673, avec faculté de reméré de neuf ans, avec circonstances et dépendances en l'état qu'elle avait été saisie, à messire René de la Bigotière, sgr de Perchambault, conseiller du Roy en son Parlement de Bretagne¹. L'acte, dit que « pourra le dit « seigneur acquéreur, pendant le dit temps (de neuf années) des- « molir l'aile droite du dit chasteau qui donne sur la basse-cour... « cette vente faite et consentie moyennant la somme de trois cent « mille livres, payables aux créanciers y nommés.

Mais on voit par les récits tragiques de 1675, des événements du Timeur que Mauricette-Renée de Plœuc, marquise de Montgaillard, ne l'avait point encore abandonné.

Une autre vente judiciaire eut lieu au Châtelet de Paris de la seigneurie du Timeur qui par contrat du 22 mai 1686, passa à messire Jean-Charles Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la somme de 236 300 livres.

HENRI DE MAILLÉ, marquis de Carman, second fils du premier mariage de Mauricette-Renée de Plœuc, marié depuis le 10 septembre 1674, à Marie-Anne du Pny de Murinais, ne fut donc pas propriétaire et seigneur du Timeur.

Désormais acquise par les Ferret, elle passa par alliance aux la Bourdonnaye de Blossac, en 1713. Paul-Esprit-Marie de la Bour-

¹ René de la Bigotière, sgr de Perchambault, président aux enquêtes au Parlement de Bretagne, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la coutume de Bretagne, né à Angers le 9 janvier 1640, fils de Guy et de Françoise Quentin, mourut au château de la Baratière près Vitré, le 28 septembre 1725.

donnaye, comte de Blossac, chevalier, sgr du Timeur, intendant de la généralité de Poitiers (1752) qui la posséda fut un personnage très illustre, mais le Tymeur ne fut plus habité ordinairement que par leurs intendants.

Ses enfants et petits-enfants l'ont possédé jusqu'en 1829, époque où ils vendirent cette terre à divers particuliers. Le marquis de Kergariou devint propriétaire de la partie où s'élevait le château qu'un incendie avait détruit.

CARHAIX ET SES ANCIENS MONASTÈRES

Quatre monastères avec leurs églises, entourés d'enclos murés occupaient dans de beaux emplacements les quatre points cardinaux de la ville :

- 1° Les AUGUSTINS, fondés l'an 1372 par Conan sire de Quélen ;
- 2° Les CARMES, fondés en 1644 par messire Toussaint de Perrien, seigneur de Kergoët et de Breffillac, et par les seigneurs de Trévigny ses héritiers, à Saint-Sauveur, en Saint-Hernin, et à Carhaix ensuite.
- 3° Le couvent des Ursulines, fondé l'an 1644 par Marie Olymant, dame de Kerharo ;
- 4° Les HOSPITALIÈRES DE NOTRE-DAME-DE-GRACES, fondées l'an 1663, par Anne de Kerlech du Châstel, et son beau-frère, messire Claude du Perrier du Mené.

LES AUGUSTINS

De leur monastère, au nord-est de Carhaix, on peut voir encore quelques restes, et le cloître dont les arcades bouchées, mais bien visibles, semble dater de l'origine. Il fut fondé en 1372 par Conan sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Châstel, fils d'Eon, sire de Quélen qui prêta serment le 5 décembre 1370, comme gouverneur de la ville et du château de Carhaix, et d'Aliette [du Vieux-

Châstel¹. C'est de lui que parle l'acte suivant donné à Carhaix, le 4 février 1416, par le Fr. Bernard, prieur, et les autres frères du couvent des Augustins de Carhaix.

Ces religieux « ne voulant pas, disent-ils, encourir le blâme d'in-
« gratitude, s'engagent à célébrer à perpétuité, une messe de *Re-*
« *quiem* chantée, et les Vêpres des morts et trois leçons chantées,
« et le même jour, six leçons avec Laudes chantées, avec un cata-
« falque élevé par eux devant le grand autel, près de l'endroit où
« se tiennent le sous-diacre et le diacre, pour le salut des âmes du
« seigneur Conan du Vieux-Châstel, chevalier, et de ses prédéces-
« seurs, pour avoir orné de vitres la grande fenêtre de leur église et
« y avoir réparé à toujours ladite fenêtre. »

Ils s'obligent, eux, et leurs successeurs, à garder toutes ces choses, et supplient le R. P. Provincial de la province de France de vouloir bien confirmer et ratifier cette obligation.

Dans un autre acte du 7 mai 1436, Fr. Jean Cerisier, provincial de la province de France, de l'ordre des Frères ermites de Saint-Augustin, promet au sire Conan de Quélen, chevalier, fondateur du couvent de Carhaix, et Yvon, son fils, avec leurs femmes et leurs enfants, de les faire participer aux mérites et à la vertu de toutes les messes, prières, prédications, jeûnes, abstinences et vigiles, etc., de leur maison². »

Dom Gallois qui, en 1690, a écrit la généalogie de la maison de Quélen, dit « qu'au milieu de l'église des Augustins, on voyait un
« enfeu magnifique où est élevé en bronze un superbe tombeau, sur
« lequel repose la figure d'un seigneur de Quélen, aussi en bronze,
« armé de toutes pièces, ses écus chargés d'un burelé en ban-
« nières, et supportées par deux anges³. »

¹ Cette famille de Quélen, des plus illustres, joue un trop grand rôle dans Carhaix pour que nous omettions de donner à la suite du chapitre des *Augustins*, en appendice, la filiation de sa branche aînée, fondue dans Lannion, famille très considérable aussi qui, héritière des Quélen du Vieux-Châstel, figure on le verra comme représentants des fondateurs.

² L'acte est contresigné Fr. Alain Mankars, vicaire du R. P. Provincial.

³ C'est dans ce tombeau que fut inhumé messire Claude de Lannion, chevalier de l'ordre du roi, « l'un des plus riches seigneurs de son temps, et possesseur de 52 terres considérables » (*Chevalier bretons de Saint-Michel*, du vicomte de Carné, p. 223) qui avait épousé Renée de Quélen, héritière de la branche du Vieux-Châstel, en 1582.

Le cartulaire des Augustins de Carhaix n'existant pas, il ne reste de souvenir d'eux que des fragments d'actes des donations qu'ils reçurent de la noblesse de la région et des habitants de Carhaix. M. le chanoine Peyron a bien voulu nous autoriser à reproduire ici tout ce qu'il a trouvé aux archives départementales du Finistère.

Les Augustins, dit-il, étaient originairement des ermites que Alexandre IV réunit en une même congrégation vers 1256, en leur confirmant la règle de saint Augustin dont ils prirent le nom.

Voici ce qu'il a retrouvé des Augustins de Carhaix, dans l'ordre de dates suivant :

H. 123, 22 janvier 1461.

Morice de Coetqueveran donne au couvent des Augustins dont est prieur Yvon le Pilgven, 2 sols de rente sur maison appartenant à Yvon le Saux et où demeure à présent un nommé Yvon Quemprellé, étant en la rue des Pères Augustins. Et pour ce le prieur s'engage à enterrer le corps dudit Morice quand il décèdera au chapitre dudit lieu de Saint-Augustin, quel lieu ledit prieur a dit et affirmé estre terre benoiste, et à célébrer 3 messes par an.

H. 123.

En 1463, Morice de Coetquévéran fonde 10 livres de rente pour être inhumé au chapitre dudit couvent.

H. 123, 1474.

En nostre court de Kerahez ont été présents... Maistre Henry du Vieuxchastel d'une partie, et honnestes religieux maistre Hervé le Floch, maître en théologie, prieur du couvent des frères Augustins de Kerahez, frère Guillaume sous-prieur, frère Guillaume Coetquelfen lecteur, et frère Hervé Jagudon procureur d'iceluy couvent avec frère Jehan Bogar, Fr. Michel Derryen, Fr. Yvon le Goff, Fr. Henry de Bothon, Fr. : Jehan en Scangbihan, et chacuns expressément profès de l'ordre des Frères hermites de Saint-Augustin, religieux à présent du couvent de Kerahez, ensemble au son de cloche... d'autre part.

A esté leu certain contract autrefois fait entre ledit Vieuxchastel d'une part et les prieurs et couvent es personnes du dit Frère Guil-

laume le Clerc, lors prieur, et Frère André Biblyan, contenant certaine fondation faite par le dit du Vieuxchastel, de certains vigilles mortz messe et commémoration à certains jours de sepmaine pour la sòme de 4 l. de rente (contrat daté) du derrain jour d'octobre 1471.

Et lesdits religieux ont reconnu, que par avant ce jour oultre la dite fondation dont devant, ils avoient reçu nouvellement du dit Vieuxchastel, 25 l. 10 s. mon. laquelle ils avoient employée à la réparation et édificacion d'un pan de mur que l'on fait à présent ou costé de l'église devers le cloestre, quelle église en celuy endroit et en autres plusieurs endroits estoit et encore est moult indigente de réparation, et oultre a aujourd'hui, ledit du Vieuxchastel baillé oud. couvent 34 l. 10 s.

Lesquelles 34 l. 10 s. ont été employées à faire les chaeres du cueur d'icelle-église lesquelles sont en ce jour commencées, et pour ce... feront célébrer à perpétuité chaque samedi sur le grand autier de l'église de Saint-Augustin une messe de Notre-Dame et autre de *Requiem*, à l'issue de laquelle faire la commémoration des morts sur l'enfeu sépulcre et enterrement d'iceluy Vieuxchastel.

Faict et grée au lieu de la sacristie du dit couvent, le 6^e jour de juing, l'an 1474.

DE TOULBODOU, passe.

Du REST, passe.

15 juillet 1485.

Jehan le Gentil d'une part, et Fr. Pierre Ligier, docteur en théologie, prieur provincial de la province de France, de l'ordre des hermites de Saint-Augustin.

Fr. : Hervé Le Floch, docteur en théologie, profès et prieur du couvent de Kerahez.

Fr. : Yves Le Bec, docteur en théologie.

Fr. : Hervé Jagudon, lecteur souz prieur.

Fr. : Rolland Paris, procureur.

Fr. : Mahé Leïdom.

Frères Jehan Bogar. — Mahé le Goffgal. — Michel Deryen. — Jehan Kerneguez. — Yves le Floch. — Guillaume le Floch. — Guil-

laume Hesau. — Remond Lonnet. — Rolland Coz. — Guillaume Kerdren, tous profès. Confessant que autrefois de longtems en ca feu Guillaume le Gentil avait fait fondation perpétuelle en l'église du dit couvent un service le jour de Saint-Michel monte tube — avoit enfeu du côté du cloître, jouxte la tombe de Charles du Dresnay, à cause des grands biens que ledit le Gentil et ses ancêtres avoient fait audit couvent et réparation et édifice de ladite église, avoit donné en outre un parc étant esmete et faubourg de notre ville entre le grand chemin qui conduit de Carhaix au manoir de Kercourtois d'un autre côté, et les terres des enfants Alain le Berre sur un grand chemin qui conduit de l'église de Saint-Quigean à la fontaine Ledan, et le coin dudit parc est. près la croix vulgairement appelée Croix Guillouys, autour duquel parc il y a une pèrière de laquelle la plupart de ladite église et tout le dortouer et tous autres édifices, ou dit couvent de pierre de maçonnerie auroient esté d'icelle pèrière.

H. 123. 20 mars 1499.

En notre cour de Kerahès et de l'officiel de Pochoer furent présentz bonnestre religieux, M^e Pierre Riou, docteur en théologie, prieur des Frères hermites de Saint-Augustin de Kerahès, Fr : Rolland Paris, lecteur en ladite faculté, Fr : Yvon Floch, Fr : Jehan Monsar, Fr : Hervé Caron, Frère Guillaume de Launay, chacun religieux profès, assemblés en lieu capitulaire... d'une part, et Guillaume le Cozic, Marguerite Kerambellec veuve de Alain le Saux, dom Louis le Saulx, prêtre, fils d'autre part. Ledit Cozic pour augmentation du service divin en l'église des Augustins, demande chapelle et lieu de sépulture en ladite église, proche l'autier de Notre-Dame-de-Pitié du côté des cloistres, donne 20 sols de rente.

(A suivre).

C^lasse DU LAZ.



VARIÉTÉS HISTORIQUES.

LES ÉMIGRÉS BRETONS

RÉFUGIÉS A BATH (ANGLETERRE)

PENDANT LA RÉVOLUTION

M. le M^e de l'Estourbeillon, dans son ouvrage sur *Les familles françaises, réfugiées à Jersey, pendant la Révolution*, donne les noms d'un grand nombre de Bretons émigrés dans cette île. Il serait intéressant, pour l'histoire de la Révolution en Bretagne, de faire, dans les autres parties de l'Angleterre, les mêmes recherches, et de relever dans tout le royaume britannique, avec les noms des Bretons qui y ont cherché un refuge, les différents actes qui pourraient aider les historiens futurs.

Ayant eu l'occasion de séjourner quelque temps à Bath, dans cette charmante et pittoresque ville anglaise, dont les célèbres eaux thermales attirèrent un grand nombre de nos malheureux compatriotes émigrés, nous avons feuilleté les registres de la chapelle catholique, de l'époque révolutionnaire, déposés au presbytère de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, et gracieusement mis à notre disposition par les Bénédictins anglais qui déservent cette église. Nous y avons trouvé ce que nous cherchions, ou, pour mieux dire, une partie de ce que nous cherchions. Plusieurs familles bretonnes s'étaient installées à Bath et y ont laissé trace de leur passage, spécialement dans des actes de baptême. Nous croyons intéresser les descendants de ces familles, les généalogistes et les amis de l'histoire en publiant ici ces actes, soit en entier, soit en résumé.

1^o Acte de naissance de Reine-Marie Joseph DE KERMEL, 5 septembre 1795.

« L'an mil sept cent quatre vingt quinze, le 5^e jour de septembre, nous soussigné messire Joseph Marie de Kermel, prêtre, recteur de la paroisse de Quemper-Guézenec, diocèse de Tréguier, province de Bretagne, royaume de France, actuellement résidant à Werton, près Bath, ville d'Angleterre, ai administré le sacrement de baptême et toutes les cérémonies usitées dans l'Eglise romaine (par permission de Monsieur le vicaire de la chapelle catholique de laditte ville de Bath soussigné), à Reine-Marie-Joseph, fille jumelle et légitime d'écuyer messire Ollivier-François-Marie, marquis de Kermel de Kermesen, chevalier, seigneur dudit nom, chef de nom et d'armes, officier de cavalerie au régiment Royal Roussillon, et de dame Alexandrine Auguste-Hortense-Marie de Kerouartz, marquise de Kermel, — née au village de Werton, près de laditte ville de Bath (où résident actuellement ses père et mère), aux environs de six heures du matin, ledit jour et an que cy dessus. Ont été parrain ledit messire Maurice Joseph-Marie de Kermel, recteur de Quemper-Guézenec, oncle paternel de l'enfant, représenté par Jean Derierie qui a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé; et marraine dame Marie-Joseph-Reine du Cleuz du Gage¹, marquise de Kerouartz, tante de la baptisée. Présents ont été à la cérémonie: Charles de Kermel, frère, et M. le marquis de Kerouartz, oncle dudit enfant, M. et M^{me} la marquise de Lanascot, M. le chevalier de Hercé² et autres soussignés, avec père présent. De tout quoi nous avons rapporté le présent quadruple, l'un pour le père, l'autre pour être annexé aux registres de la chapelle catholique de laditte ville de Bath, le troisième pour être pareillement annexé aux registres des baptêmes de la paroisse où lesdits sieur et dame de Kermel font leur domicile ordinaire, et le quatrième pour être remis au seigneur évêque de Tréguier. Audit Werton, en la demeure desdits sieur et dame de Kermel, en vertu de la dite permission.

¹ Au 15 avril 1793, on trouve le décès du marquis du Gage.

² Le chevalier de Hercé était le frère de M^{sr} de Hercé, évêque de Dol qui lui-même habita Bath quelque temps et fut fusillé à Vannes, le 28 juillet 1795 et le père de Jean-François, mort évêque de Nantes. Les de Hercé étaient de Mayenne.

Signé: Charles de Kermel; le marquis de Kermel, de Cleuz, marquise de Kerouartz; Boissière marquise de Lanascot; Quemper marquis de Lanascot; le chevalier de Hercé; Aline de Quemper de Lanascot; Desnoës, Chnc de Quimper; le marquis de Kerouartz; Charles Quemper de Lanascot; Ferey, prêtre; Denais, prêtre; de Kermel, recteur de la paroisse de Quemper-Guézenec; Radulphe Ainsworth, prêtre missionnaire de Bath. »

2^o Baptême de Louis Claude de KERMEL DE KERMESEN, 15 septembre 1795.

Le même jour, sous la même formule et en présence des mêmes témoins, on relève le baptême de « Louis-Claude-Marie, fils jumeau et légitime » des mêmes père et mère; né « aux environs de dix heures du matin. » Parrain, Charles-Ollivier-Marie de Kermel; marraine, Hortense-Louise-Marie de Kermel, frère et sœur du baptisé.

3^o Baptême d'Emile-Ange de la MONNERAYE, 24 novembre 1796.

« L'an 1796, le 24 novembre, Emile-Ange, né de ce jour du légitime mariage de messire Léonard-Hyacinthe-Thadée de la Monneraye, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du Fresne, capitaine au régiment d'infanterie de Monseigneur le duc d'Angoulême, et de dame Marie-Charlotte de la Monneraye, ses père et mère, demeurant en cette ville de Bath, a été baptisé par nous Jean-Marie de Chateau-Giron, prêtre du diocèse de Rennes, prieur de Saint-Roch; le parrain, messire François-Pierre Ange de la Monneraye, écuyer seigneur de la Morinais, représenté par messire Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint Louis, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté le roi de France; la marraine, dame Françoise-Geniève de Coniac, douairière de la Monneraye de Bourgneuf, grand-mère maternelle de l'enfant, qui ont signé le présent acte. »

4^o Baptême d'Edouard-François de LA MONNERAYE, 3 décembre 1796.

« L'an 1796, le 3 décembre, Edouard-François, né d'hier du légitime mariage de messire René-Augustin de la Monneraye, seigneur de Beaumer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment du roy de France, infanterie, et de dame

Georgette-Marie-Françoise de Kerouartz, ses père et mère, demeurant dans cette ville de Bath, a été baptisé par nous Joseph-Henry Picquenot, prêtre, curé de Neuville, doyen d'Ivry, au diocèse d'Evreux, en France; le parrain, messire François-Marie-Louis, comte de Kerouartz; la marraine, dame Marie-Charlotte de la Monneraye, épouse de messire Léonard-Hyacinthe-Thadée de la Monneraye, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Monseigneur le duc d'Angoulême, qui ont signé le présent acte avec nous et le père de l'enfant. »

5° *Supplément du baptême de Louis de LA MONNERAYE*, 22 janvier 1797.

« L'an 1797, le 22 janvier, nous Joseph-Henry Picquenot, doyen d'Ivry et recteur de Neuville, au diocèse d'Evreux, avons suppléé les cérémonies du baptême à Louis, né à Plimout (Plymouth), le 8 juillet 1791, du légitime mariage de messire Jean-Dymas de la Monneraye, écuyer, seigneur de Restineur, et de dame Marie-Charlotte-Reine de Kerouartz, ses père et mère, ainsi qu'il nous a présentement été certifié par la mère de l'enfant, par dame Françoise-Geniève de Coniac, douairière de la Monneraye de Bourgneuf, grand'mère paternelle dudit enfant, et autres personnes dignes de foi ici présentes et soussignées qui ont assisté à la naissance et baptême, ou en ont pleine connaissance. Le parrain, messire Louis-François-Marie Toussaint, écuyer, marquis de Kerouartz; la marraine, dame Marie-Charlotte de la Monneraye, épouse de messire de la Monneraye, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, qui ont signé le présent acte.

Signé : « Le marquis de Kerouartz, — R. A. ch^r de la Monneraye, — (deux autres de la Monneraye), — Kerouartz de Kermel, — le comte F. de Kerouartz, — Reine de la Monneraye, — L. H. Th. de la Monneraye, — P. B. J. de la Monneraye, — de Roquefeuil, marquise du Gage, — Picquenot. »

6° *Baptême d'Azélie-Félicité JOLLY DE PONTCADEUC*, 19 avril 1797.

« L'an 1797, le 19 avril, Azélie-Félicité, née d'hier du légitime mariage de messire Jean-Baptiste-Florian Jolly, écuyer, seigneur de Pontcadeuc et de dame Marie Ledet de Segrais, mariés à Saint-Malo,

en l'année 1790, a été baptisée par nous Jean-Marie de Chateaugiron, prêtre du diocèse de Rennes et prier de Saint-Roch. Le parrain, messire Arnaud-Fiacre Saliou, seigneur de Chefdu Bois, capitaine des vaisseaux du roy de France; la marraine, dame Félicité Meslé, comtesse douairière de la Noüe Bogar, qui ont signé avec nous le présent acte.

Signé : « Meslé de la Noüe, — J.-B. Florian Jolly de Pontcadeuc, J.-M. de Chateaugiron, ptre. »

7° *Baptême d'une de QUERHOËNT*, 22 juillet 1797.

« L'an 1797, le 22 juillet, une fille née d'hier du légitime mariage de messire Joseph-Marie de Querhoënt, baron dudit lieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Jacquette-Émilie de Benazé, ses père et mère, actuellement résidants en cette ville de Bath et mariés dans celle de Dinan, diocèse de Saint-Malo en Bretagne, a été baptisée par nous Joseph-Henry Picquenot... en présence de messire Aimé-Gabriel-Fidel Dubois de Saint-Gonaut, chevalier de Saint-Louis, de messire Sébastien chevalier de Querhoënt, de dame Henriette-Ulalie-Marie de Benazé Plancher, tante maternelle. » Suivent les signatures.

8° *Baptême de François-Marie de KERMEL*, 3 octobre 1797.

Le 3 octobre 1797, baptême de François-Marie de Kermel, « né en la ditte ville de Bath, rue Kingmead, numéro 24, le 2^e jour dudit mois. » (Mêmes formules que pour son frère et sa sœur jumeaux, baptisés le 5 septembre 1795, ci-dessus, n^o 1 et 2). Parrain, François-Louis-Marie, chevalier de Kerouartz, oncle du côté maternel; marraine, Jeanne-Marie-Reine de la Monneraye, cousine germaine de l'enfant. Présents : Paul-Jules, marquis de la Porte-Vezin, grand oncle maternel, — marquis de Kerouartz, — chevalier de la Monneraye-Resmeur (?), oncles et tantes de l'enfant; — messire de Lanascot, — M^{lle} la Barrone (*sic*) Grovestins¹, — comte de Parcevaux, — vicomte de Callasseau, — R. Ainsworth, prêtre missionnaire de Bath.

¹ A la signature, on lit A. W. Van Grovestins.

9° *Baptême de Laure-Julie* DE LA MONNERAYE, 18 décembre 1798.

Le 18 décembre 1798, fut baptisée par l'abbé Picquenot, Laure-Julie, née de René-Augustin de la Monneraye et de dame Georgette de Kerouartz. Parrain, Paul-Jules marquis de la Porte-Vezin, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadron; marraine, Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie de Kerouartz, « femme de M. le marquis de Kermel. »

Cette Laure-Julie est la sœur d'Edouard-François, baptisé le 3 décembre 1796.

10° *Baptême de Claire-Marie* DE LA MONNERAYE, 25 mars 1799.

Le 25 mars 1799, l'abbé Picquenot baptise Claire-Marie, née, le 24, de Jean-Dymas de la Monneraye, écuyer, et de Marie-Charlotte-Reine de Kerouartz. Parrain, Bruno-Jean de la Monneraye, écuyer; marraine, Alexandrine-Auguste-Marie-Hortense de Kerouartz, épouse du marquis de Kermel.

Claire-Marie était la sœur de Louis, né en 1791, dont le supplément des cérémonies du baptême eut lieu, le 22 janvier 1797 (ci-dessus, n° 5).

11° *Baptême de Marie-Julie-Ambroisine* DE QUERHOËNT, 10 juillet 1799.

L'abbé Picquenot baptise, le 10 juillet 1799, Marie-Julie-Ambroisine de Querhoënt, née de la veille, de Marie-Joseph de Querhoënt, baron dudit lieu..., et de Marie-Jacquette de Benazé. Parrain, Ambroise-Toussaint-Marie, comte de Parcevaux; marraine, dame Marie-Marquette-Françoise-Julie de la Boissière, marquise de Lanascot.

Signatures en plus de celles des précédents: ch^{er} de Querhoënt, de Benazé de Plancher, Aline de Lanascot, Dubois de Saint-Gonaut.

Une autre de Querhoënt avait été baptisée, le 22 juillet 1797 (ci-dessus, n° 7).

12° *Baptême de Joseph-Marc-Marie* de KERMEL, 15 juillet 1799¹.

L'abbé Joseph-Marie de Kermel, recteur de Quemper-Guezenec, administre le baptême, 15 juillet 1799, à Joseph-Marc-Marie, fils légitime d'Ollivier-François-Marie, marquis de Kermel-Kermesen

¹ Le registre porte par erreur 1789.

et de dame Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie de Kerouartz, « né au village de Swainswick, le 15^e jour de juillet. » Parrain, Joseph-Yves-Marie de Kergée-Nouël, oncle par alliance du côté paternel de l'enfant; marraine, Marie-Marquette-Françoise-Julie de Boissière Lanuic (?), marquise de Lanascot. Présents: marquise de la Monneraye-Beaumer, le marquis de Lanascot, et autres sous-signés. « Le tout passé en la maison desdits sieur et dame de Kermel, audit village de Swainswick, en vertu de ladite permission. »

Signé: « Marie M. F. J. de la Boissière, marquise de Lanascot, — le marquis de Kerouartz, — Nouël de Kergée, — Kerouartz de la Monneraye, — chevalier de la Monneraye, — le marquis de Lanascot, — le marquis de Kermel, — Grandvallet prêtre, — l'abbé de Kermel, curé de la paroisse de Quemper-Guezenec, — R. Ainsworth. (Voir ci-dessus les autres enfants, n^{os} 1, 2 et 8).

13° Supplément du baptême d'*Hippolyte-Bruno* DE LA MONNERAYE, 29 juin 1800.

L'abbé Picquenot supplée, le 29 juin 1800, les cérémonies de baptême à Hippolyte-Bruno, né à Jersey le 19 novembre 1793, du mariage de René-Augustin de la Monneraye et de Georgette de Kerouartz. Parrain, Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye; marraine, Marie-Charlotte-Reine de Kerouartz.

(Ci-dessus, son frère et sa sœur, n^{os} 4 et 9).

14° *Baptême de Delphine-Adélaïde* DE LA MONNERAYE, 21 octobre 1801.

L'abbé Le Marquant, curé de Neuville-du-Bosc, diocèse d'Evreux, confère le baptême à Delphine-Adélaïde, née du 20 octobre, de René-Augustin de la Monneraye et de Georgette de Kerouartz. Parrain, Jean-Jacques-Ferdinand de la Monneraye; marraine, Delphine-Sophie-Henriette de Langlé.

(Voir ci-dessus, n^{os} 4, 9 et 13).

Les registres de la chapelle catholique de Bath ne signalent que deux décès.

1° 15 avril 1793, le marquis du Gage.

TOME XIX. — JUIN 1898.

2^e 7 juillet 1796, « Jacquette de Kerouartz, fille de Jacques, comte de Kerouartz, président du Parlement de Bretagne, et de Marie-Reine de Kergonet, — épouse du comte d'Hector, lieutenant-général des vaisseaux du roi de France, commandant des forces navales de Bretagne, enterré le 10 du même mois¹. »

..

On trouve mentionné deux mariages d'inconnus, faits par l'abbé Feray, curé de Mirbel, diocèse de Lisieux, avec le consentement du chapelain catholique de Bath.

1^o Le 7 septembre 1795, mariage de François Le Roux, avec Catherine-Renée Radenen ou Radenec.

2^o Le 15 septembre 1795, mariage de Louis Lherminier avec Marie Champion.

..

Ces registres ne font aucune autre allusion à la présence des émigrés à Bath.

C'est en vain que nous avons cherché dans les archives de l'église catholique, les traces du passage, dans cette ville, de M^{sr} Urbain-René de Hercé, dernier évêque de Dol, en Bretagne. Nous savons cependant, par d'autres documents anglais, que ce saint évêque séjourna quelque temps à Bath, avec son frère, le chevalier de Hercé, — signalé comme témoin aux deux premiers baptêmes, — que des raisons de santé avaient fait quitter Jersey pour cette ville.

Dans le portefeuille de l'évêque de Dol, dont les républicains s'emparèrent après son exécution sur la Garenne de Vannes (28 juillet 1795), on trouva entre autres choses un discours de ce prélat, prononcé à Bath, le 30 mai 1794. A quelle occasion? Nous avons le regret de l'ignorer; cette pièce aura sans doute été détruite.

CHARLES ROBERT,

De l'Oratoire de Rennes.

¹ Cet acte est le seul qui soit en anglais; tous les autres sont libellés en français.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE EXPONSE EN 1764

L'an mil sept cent soixante et quatre ce jour dixième de juillet devant nous soussignés notaires royaux héréditaires et apostolique en Tréguier au siège de Lannion furent présentés à l'hospital Sainte Anne Lez Lannion demoiselle Jeanne Louise Le Normant veuve de feu maistre Jean Morvan sieur de Kermorvan fille et héritière de noble homme Louis Le Normant sieur de Bussy et de demoiselle Jeanne Thomé ses peres et merres demeurant à Lannion, paroisse de Saint Jean du Bally. Et dame Marie Rolande Le Polotec dite en religion de Saint Alexis supérieure des dames Religieuses hospitalières du dit Lannion accompagnée d'autre dame Radegonde Guillemette Le Roux dite en religion de Sainte Marie des Anges œconome dudit hospital Sainte Anne, toutes les deux assistées de écuyer Jacques du Quellenec avocat à la cour en qualité d'avocat et conseil dudit hospital Sainte Anne aussy présent en personne audit lieu paroisse de Locquivy evesché de Dol, d'une et d'autre part laquelle demoiselle Le Normant a représenté aux dites dames supérieures et œconomes dudit hospital Sainte Anne quelle y doit une rente encienne foncière et perpétuelle de six livres en argent sur le convenant Penguilly situé en la paroisse de Treduder actuellement possédé par Pierre Roche et consorts en qualité de colons duquel convenant elle est seule propriétaire mais sans en retirer aucun mieux vaut pas ce qu'il se trouve chargé outre laditte rente foncière de six livres deub a leglise de Saint Jean du Bally, celle de trois livres a Notre Dame de la Clairté de la paroisse de Peros Guirec et celle de

trante sols a la confrerie du Saint Sacrement de la même paroisse. Tantes lesquelles rentes y comprise celle deub premierement au dit hopital Sainte Anne font ensembles la somme de seize livres dix sols ce qui ne laisse que trois livres de revenant bon sur la rente fonciere et convenanciere de dix neuf livres dix sols y compris deux chapons à raison de quinze sols chaques deub a la ditte demoiselle le Normant par les colons dudit convenant Penguilly lesquelles trois livres de revenant bon se trouvent absorbées et au dela par les frais des déclarations duës aux different creanciers desdittes quatres rentes. En consequence de quoy la ditte demoiselle Le Normant a supliée les dittes dames superieure et œconomes du dit hopital Sainte Anne de recevoir amiablement son exposé dudit convenant par le present acte pour luy eviter les frais de la même expose en justice attendu sa pauvreté et quelle est absolument hors d'état de se charger de semblables frais et encore moins de continuer à la venir les embaras de payer les dittes rentes. Etant parvenuë a un age caduque a toutes lesquelles representations les dittes dames superieure et œconomes dudit hopital correspondant sur l'avis du Conseil dudit hopital ont déclaré accepter l'exponse faite audit hopital par laditte demoiselle Le Normant dudit convenant Penguilly pour en jouir ledit hopital Sainte Anne des apresens. Tout ainsy quelle avoit droit de le faire sans exception ny reservation quelconque. En conséquence demeure laditte demoiselle Le Normant aussy des a present déchargée et a jamais a l'avenir de toutes les dittes rentes cy devant spécifiées lesquelles seront payées et aquitées à chaques jour et termes de Saint Michel prochain et a jamais à l'avenir laditte rente convenanciere de dix-huit livres en argeant deux chadons lesquelles dames œconomes pourront congédier lesdits colons tout ainsy que la ditte demoiselle Le Normant avoit droit de le faire les subrogeant dans tous les droits exprimés non exprimés sans nulle ny aucune reservation par ce quelle demeurera quite de tous les frais de la présente expose en conséquence de laquelle les dittes dames superieure et œconomes dudit hopital Sainte Anne considérant la bonne foy de la ditte damoiselle Le Normant et son zelle pour laquit des dittes rentes lui absorbent avec les frais le revenu entier du fond. Et d'antees part égard a sa situation et a son besoin, elles

lui ont présentement et devant nous compté et numéré la somme de quarante huit livres gratuitement dour subvenir à ces present besoins, quelle a recus avec témoignage de reconnoissance de sa part, et en l'endroit a delivré aux dittes dames œconomes les pièces au soutien du dit convenant penguilly et spécialement l'aveu fourni au seigneur comte de Runefaou de la seigneurie du quel il relevs roturierement quite de toutes rente a devoir de rachapt et la dixme rectoriale a la trantes et sixieme geole conformément au dit aveu du trante aoust mil sept cent vingt et quatres contrôlé à Lannion le six septembre suivant par le Normant. Cest tout ce que les parties ont ainsy fait et voulu, voulant promettant sobligeant et renonceant et cra sous leurs signes respectifs et des notres le dit jour et an que devant, signé sur la minute Jeanne Louise le Normant veuve Kermorvan Sainte-Marie R. le polotec de Saint-Alexis Rade-gonde Guillemette le Roux de Sainte-Marie des Anges Jida Quel-lennec comme avocat et conseil de l'hopital le tensorer notaire royal h : Le Bihan notaire royal apostolique contrôlé à Lannion le onze juillet mil sept cent soixante et quatres recus vingt et quatre sols insinué le dit jour recus deux livres quatre deniers a la charge de le faire insinuer gratis a plestin sous les trois mois signé le favre.

Je soussigné supérieure des religieuses hospitalières de la miséricorde de l'hotel Dieu sainte Anne de Lannion certifié le present acte dexponse conforme a l'original, et delivré la présente copie à M. le Calvez prêtre et distributeur de la paroisse de Saint-Jean du Bally pour luy servir avaloir de titre recognitoire pour percevoir la rente y mentionnée dent a la ditte église, fait en notre hotel Dieu a Lannion. Ce je jour vingt et deuxième juin mil sept cent soixante et onze.

« S^e Louise Lissillour de sainte Therese.

« S^e Jeanne Armelle de Kerguvelen de Sainte Marie Magdelaine œconôme.

Pour copie conforme,

Lannion le 10 mai 1898.

O. MARTIN.

JUSTICE

Pièce en 4 Tableaux

PERSONNAGES

ISABELLE ROMÉE.
JEANNE D'ARC.
UN ANGLAIS.
UN BOURGUIGNON.
UN CLERC.
UN COURTISAN.

UNE DAME.
CHARLES VII, roi de France.
LE MESSAGER.
PIERRELO.
JACQUEMIN. } fils d'Isabelle Romée.
JEAN.

Gardes, Pèlerins.

1^{er} TABLEAU

*La maison des d'Arc à Domrémy.
Un beau soir de mai, le soleil sombre derrière les bois et empourpre
l'horizon.*

SCÈNE PREMIÈRE.

ISABELLE, seule.

*(Isabelle, une main sur ses yeux, tenant de l'autre un fuseau, parait
devant la porte basse et sculptée, faisant face à l'église).*

ISABELLE.

Est-ce la mort du jour ou celle du tombeau qui obscurcit ainsi
ma vue ? Hélas ! plutôt les larmes qui n'ont pu éteindre ton cruel
bûcher, ô ma Pucelle ! *(Elle fixe le couchant.)* Que l'horizon est
rouge ! on dirait qu'il flambe encore des sinistres flammes. *(Elle se
détourne.)* Où irai-je ? La demeure est vide. Dans son dernier sillon,

Jacques d'Arc, le bon laboureur, s'est couché. Mes filles sous le joug
des noces peuplent la Lorraine de solides Français. Mes fils ont pris
le harnais de guerre et Jeanne, sans sépulture, n'a pas même une
pierre sous les chênes de Domrémy ! Où irai-je ? Le temple est clos
et fut-il ouvert que le Dieu qui l'habite est sourd à mes gémisse-
ments. En vain ai-je usé les dalles de mes lèvres et de mes genoux.
En vain ai-je demandé, au maître des lois et des peuples, réparation
et justice. Toutes les voix terrestres se taisent et les voix célestes qui
ont armé Jeanne et livré son corps au bourreau, son âme à la cen-
sure, font un plus lourd silence. *(Joignant les mains.)* O Cathé-
rine ! ô Marguerite ! Vierges navrées ! O Michel, bon chevalier,
vainqueur du mauvais ! Vous, dont les commandements ont mené
Jeanne au péril, n'étiez-vous donc que des illusions, des leurres de
l'abîme et y avez-vous entraîné ma fille innocente, crédule ? *(Elle
marche vers le clos plein de pommiers en fleur.)* Où irai-je ? Orner
de mugnets, ce lis de Lorraine, la Madone de pierre ! Non : *L'arbre
des fées* la couvre, et l'on dit que son ombre a jeté sur Jeanne un
sortilège. Où irai-je ? J'irai dans le verger, je m'assiérai sous le
pommier où Jeanne filait, un agneau sur les genoux, un ramier
sur l'épaule, pieds nus dans l'herbe haute, sa chevelure blonde
éparse sur la cotte de bure et chantant plus fort que les nids !
J'irai là où, très souvent, j'entends bruire le feuillage, cliqueter le
fer et résonner, impérieuse et douce, la voix de mon enfant :
« Mère ! mère ! Justice ! » *Elle tombe sur un banc adossé au tronc
tordu et essaie de filer. Mais la quenouille lui échappe.* Ah ! quand
aurai-je achevé de filer mon suaire ! *(Tout proche une source tim-
pide murmure. Isabelle se penche et y trempe sa main.)* Que cette
eau est vive ! Que de fois Jeanne y a vu rire les étoiles ; que de fois
elle y a plongé son visage en sueur ou bu à longs traits dans le
creux de sa main ! *(A ce moment, un vent très fort s'élève. Les
branches craquent, les feuillages s'échevelent et on entend distincte-
ment le froissement du glaive contre l'armure et le cliquetis des
éperons. — Isabelle se dresse et les yeux agrandis, très pâle cherche
à mieux voir. Jeanne est devant elle, bardée de fer, mais la tête nue
sous sa chevelure arrondie et fauve.)*

SCÈNE II

ISABELLE, JEANNE

ISABELLE.

Ma fille ! ma pucelle !

JEANNE.

Ne me touche pas, mère ! Je ne suis pas encore ressuscitée !

ISABELLE, avec un cri d'angoisse.

Tes voix mentaient !

JEANNE.

Non ! mais si je triomphe au ciel, je pâtis en terre. L'oubli, pierre funéraire, m'écrase. L'ingratitude, la haine m'enserrent de leurs perfides bandelettes. La calomnie m'imprègne de sa fétide odeur et sans le pardon de l'Église, la reconnaissance de mon peuple et de mon roi, je ne puis reposer en paix.

ISABELLE.

Que faire ?

JEANNE.

Justice !

ISABELLE.

Justice ! (*Tristement*). Le roi règne, la France prospère et aussi oubliée que l'outil qui a creusé le sol pour la moisson, Jeanne n'a plus de place dans leur mémoire et dans leur cœur.

JEANNE.

Contre eux tous une mère prévaudra.
(*Elle disparaît*).

SCÈNE III

ISABELLE seule, puis UN BOURGUIGNON, UN ANGLAIS, UN CLERC, UN COURTISAN, UNE DAME, PIERRELO, JACQUEMIN, JEAN.

ISABELLE, retombant.

Une mère ! Oui ! de celles qui conçoivent dans les délices. Dont le nom est un droit, le blason un étendard, les richesses une force. Mais moi ! Obscure comme l'argile du pauvre dont je suis pétrie, battue de tempêtes et durcie de soleils comme nos lointaines et froides campagnes, qu'irai-je faire au palais des grands ? Ignorante, grossière, que dirai-je aux docteurs subtils, aux courtisans polis. Et si le Seigneur qui avait fleuri ma misère d'une si noble tige, l'a jetée au feu des herbes folles et stériles, ne m'a-t-il pas aussi condamnée avec elle ! Ah ! s'il m'abandonne, où trouverai-je du recours ? Où ? Jeanne, honnie des clercs, rejetée de l'Église. Jeanne relapse, hérétique, sorcière ; Jeanne oubliée de ton peuple et de ton roi ; Jeanne dont les cendres mêmes sont sans croix et sans sépulture, où te susciter des vengeurs ? (*Secouée de sanglots, elle se tord les bras, puis se redressant indomptable*). Mais tu seras vengée. (*S'adouissant et avec prière*). O chères saintes, ô Michel l'invincible, ô Voix de mon enfant, envoyez-moi aide et secours.

(*A ce moment deux routiers en piètre équipage paraissent au-dessus de la haie. Leur harnais est celui d'un Anglais et d'un Bourguignon*).

L'ANGLAIS.

Pitié !

LE BOURGUIGNON.

Secours !

ISABELLE.

Que voulez-vous ?

TOUS DEUX.

A boire !

ISABELLE.

Venez !

(Ils s'approchent et tendent sous le goulot de la fontaine une sébile de bois. Isabelle les observe et tout à coup d'un brusque mouvement renversant leur coupe).

ISABELLE.

Anglais ! Bourguignon ! Traîtres ! maudits ! Oui, je vous reconnais. Non, vous ne boirez pas de cette eau. Le sang de Jeanne vous suffit.

L'ANGLAIS, LE BOURGUIGNON, à genoux.

Miséricorde ! Quoi, serait-ce la demeure de Jeanne ? Et seriez-vous sa mère ?

ISABELLE, s'éloignant avec dégoût.

Bourreaux !

L'ANGLAIS, l'arrêtant par le bord de sa cape.

O mère, écoutez : oui, je suis Anglais et soldat de Bedford. Oui, j'ai hué l'Envoyée et jeté ma fascine dans le bûcher. Mais, quand son âme, aux ailes de colombe, est sortie des tourbillons, mes yeux ont vu clair. En ce jour j'ai fait serment de défendre, d'exalter sa sainte mémoire. Et pour expier, depuis Londres, trainant ma misère, je suis venu frapper ma coulpe, à Domrémy.

LE BOURGUIGNON, baisant les pieds d'Isabelle.

O mère ! Du bout de mon épieu, parmi les cendres, j'ai découvert son cœur intact, et dans cette fournaise d'amour, brillaient encore comme sur son étendard, ces noms sacrés : Jésus, Maria. Dès cette heure je me suis juré de réhabiliter la martyre et me voici, pèlerin maudit du remords, frappant ma coulpe à Domrémy !

ISABELLE, relevant et remplissant la coupe, mais avec tristesse et hésitation.

Buvez ! C'est l'eau dont Jeanne fut baptisée. Elle lavera vos forfaits. *(Ils boivent. Soudain on entend le pas, les sonnailles d'une mule, et un clerc parait, lisant à mi voix son bréviaire).*

LE CLERC

Salut !

ISABELLE, s'inclinant.

Que désirez-vous, messire ?

LE CLERC

A boire.

ISABELLE.

La source est abondante et fraîche ; à loisir désaltérez-vous. *(Le clerc descend et passant la bride à une tige d'aubépine, s'avance).*

(Isabelle va vers la maison chercher un vase ; quand elle revient le clerc a rabattu son capuce. Isabelle s'arrête et bouleversée le dévisage).

ISABELLE.

O ciel ! Mon cœur m'avertit. Et, sans vous connaître, je vous reconnais. Prêtre ! vous êtes l'astucieux docteur qui a tenté Jeanne d'hérésie pour la faire tomber dans les pièges de l'infâme Cauchon.

LE CLERC, humblement.

C'est vrai !

ISABELLE, lui arrachant le vase.

Et tu voudrais boire, ô Judas, à ce calice. Va ! et que les larmes de Jeanne te noient à jamais au fond de la géhenne !

LE CLERC, incliné et frappant sa coulpe.

O mère, entendez ! Pour ceindre la mitre et porter la crosse, j'ai parjuré ma conscience et trahi la science. Et quand Jeanne, avec sa foi naïve, détruisait d'un mot mes sophismes et déjouait mes ruses, je la maudissais en mon cœur. « Si je ne suis en grâce, que Dieu m'y mette ; si j'y suis, que Dieu m'y garde », disait-elle aux théologiens perfides qui voulaient l'induire au péché d'orgueil. Et, frappé par ses réponses simples et véridiques, il me semblait entendre le

Christ dire à Pilate : « Si j'ai mal parlé, montrez-le moi ; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? » Et, touché de repentir, de honte, j'ai, au lendemain du martyre, pris la haire et le bourdon et je suis venu, domptant ma superbe, frapper ma coulpe à Domrémy.

ISABELLE, lui tendant le verre, mais en détournant la tête.

Bois ! c'est dans cette eau bénite aux jours de la semaine sainte que Jeanne trempait son doigt pour se signer ; elle te rendra contrit et humble.

(Le clerc boit, se signe et va rejoindre les deux routiers).

(On entend le piaffement d'un destrier et un seigneur vêtu de brocart et de vair, s'avance, soulevant son bonnet de velours).

LE COURTISAN.

Où suis-je ? N'est-ce point ici Domrémy ? Et ce clocher, cette mesure, le baptistère, la demeure de Jeanne la Pucelle ? Holà ! femme ! ne pourrais-tu me le dire ?

ISABELLE, fièrement.

Et ne vois-tu pas qui je suis ?

LE COURTISAN.

Peut-être sa mère, sa nourrice ?

ISABELLE.

Sa mère !

LE COURTISAN, vidant l'arçon et jetant la bride au page qui le suit, salué avec grâce.

Eh bien ! si tu es sa mère, fais-moi une faveur. Laisse-moi boire à cette source, où, dit-on, souvent Jeanne a bu.

ISABELLE, l'arrêtant.

De quel droit ? Ne serais-tu pas un de ceux qui paralousie ou pour de l'or l'ont vendue !

LE COURTISAN, troublé.

Comment sais-tu ?

ISABELLE, s'animant.

O race insolente et insatiable ! O race souple et menteuse ! O vous que Jeanne inspirée écarta sans hésiter pour se prosterner devant son sire. O vils flatteurs ! qui pour augmenter la gloire du Roi, niez celle de sa servante, qui la voudriez morte jusqu'en son souvenir. O cœurs de rapâces et langues de vipères, oui, je le vois, tu es d'entre eux ! Et tu ne boiras pas !

LE COURTISAN.

Femme ! ne me repousse pas. Je suis bien malheureux ! Charles le Triomphant rendu à la France, à lui-même par la vertu de ta fille, est maintenant un prince austère et sage. On dirait même qu'un secret chagrin l'assombrit. Et repoussant loin de lui ceux dont la parole double a pu le tromper, le séduire, il rêve, dit-on, à venger la pure mémoire de Jeanne. Parmi tant d'autres disgraciés, je suis, marqué comme Caïn et ne pouvant me fuir moi-même. Ne me donneras-tu pas de cette eau d'oubli que je suis venu, frappant ma coulpe, chercher, errant et exilé à Domrémy.

ISABELLE, s'adoucissant, mais un peu incrédule.

Mens-tu encore ?

(Il saisit, baise le bas de son voile et se frappe la poitrine).

ISABELLE, emplissant le hanap.

Bois ! Sortie, comme Jeanne, des plus humbles couches terrestres, cette eau dissipe les fumées de l'orgueil et jamais un serpent ne s'y est plongé !

(Le courtisan boit et va se ranger derrière les autres ; mais bientôt tous s'écartent devant une femme aux habits magnifiques, au port majestueux et dont le visage délicat s'encadre d'un chaperon de perles d'où s'échappent les boucles argentées de ses cheveux d'or).

ISABELLE.

Dame, qui cherchez-vous ?

LA DAME, *les yeux en larmes.*

Jeanne ?

ISABELLE, *élevant la main et douloureusement.*

Au ciel !

LA DAME, *la fixant.*

Non, ici, où elle a passé sa naïve et heureuse enfance ; où, vous, sa mère, l'avez bercée ; où ses *Voix* l'appelaient ; où, souvent, dit-on, elle revient clamant justice.

ISABELLE, *dure, incrédule.*

Et la lui ferez-vous ?

LA DAME.

Oui, si vous m'aidez. (*Tournant son visage vers les derniers rayons qui filtrent à travers les frondaisons.*) Regardez-moi. Je suis Agnès, dame de Beauté. Avant Jeanne, je poussais au combat, à la victoire, Charles, fils d'Isabeau et du Bien-Aimé ; mais, loin de m'entendre, il cachait dans son sein son front de couronné. L'amour coupable ne vivifie pas. La Pucelle vint. Elle fit le miracle, sacra notre Lige et délivra son hoir ! Pour récompense, qu'a-t-elle récolté ? l'outrage, l'abandon, les tortures. Moi, pour mes baisers adultères j'ai eu des écrins, des titres, des châteaux. Mais mon heure est passée. Voyez ! mes tresses sont blanches, mes tempes ridées et ma bouche aride ne sait plus que gémir et prier. Et l'heure de Jeanne va sonner ! L'heure du triomphe, de la gloire ! L'heure bénie qui ne fleurira pas son front d'un diadème, d'un chaperon de roses, mais d'une auréole ! O vertueuse matrone ! Madeleine vient t'aider à l'en couronner et, dépouillant dans ta pauvre et chaste demeure les passions et le faste qui l'ont perdue, frapper sa coulepe à Domrémy (*Elle détache ses colliers, se penche vers la source et tend sa main sous le filet d'eau.*)

ISABELLE.

Comme Jeanne ! (*Avec plus de compassion que pour les autres.*) Buvez ! Cette eau est celle où Jeanne a souvent miré son simple

visage. Elle effacera les profonds sillons des joies mauvaises et rendra à votre vieillesse une austère beauté.

(*A cette minute, dominant les bruits de la campagne en travail, on entend une voix clamer : « Justice ! Justice ! » et on voit un blanc météore rayer l'azur sans nuages.*)

ISABELLE

O Jeanne ! Tu l'auras. Dussé-je sur ces pieds fatigués aller au roi, au pape, jusqu'à Dieu ! (*Aux autres.*) Suivez moi ! (*Elle se dresse et veut s'avancer mais chancelle. Tous hésitent à l'aider. D'emmement.*) Ah ! sur qui m'appuierai-je ?

PIERRELO, JACQUEMIN JEAN, *en habits de soldats, haletants, couverts de poussière, s'élançant vers Isabelle.*

Sur nous !

Rideau.

A suivre.

CHASSE OEGA.



POÉSIE BRETONNE

HUANADEU

Aveid ANATOL ER BRAZ.

Plahic coant, a houdé
Péh ken eurusèt dé
De getan, hou kavé
M'halon, ean huanadé.

Gu'er chonj, o femelen
A hou pléau ker milen,
Hemb arsàù e selen
Kel liès m'hou cùélen....

Bermen hoah e huanad
M'halon gu'hou teulegad
Glas garèn flourikat
Peb mintin, un herrad ;

Get hou teuornigeu
Sterdé quen dousigeu
Mem bisiédigeu
Pem garèh tamigeu ;

SOUPIRS

449

A gaust hou tibougen
Ken fresk èl diti rosen
Dilicat, ru ha gùen,
Pokein dehai garèn ;

Balamour d'hou tives
Xen dous avel man des
I niehigeu, er fes,
Bout i hrant goep a dres...

Me huanad gu'hou inean
En des yein ir bed man
El un in, d'er gouyan,
Hag e nij ben d'en nean !...

PIERRIC LAURENS.

Paris, Pask, 10 a imbril 1898.



TRADUCTION

SOUPIRS

A ANATOLE LE BRAZ.

Jolie jeune fille, depuis le jour singulièrement heureux où, pour la première fois, vous rencontrait mon cœur, il soupirait

O belle, au souvenir de vos cheveux si blonds que je ne me lassais point de contempler aussi souvent que je vous voyais...

Maintenant encore, soupire mon cœur, après vos yeux bleus que je voudrais effleurer de caresses, tous les matins, un moment ;

Après vos mignonnes mains effilées qui serraient avec une tendresse infinie mes frêles doigts, si vous m'aimiez quelque peu ;

Après vos joues fraîches telles que deux roses, gentilles, rouges et blanches, que je me plainrais à embrasser ;

Après vos lèvres d'un contact aussi doux que la mousse des nids fragiles, et dont cependant les plis sont si railleurs...

Je soupire après votre âme frileuse, en ce bas monde, comme un oiseau, l'hiver, et prenant son vol au ciel !...

PIERRE LAURENT.

Paris, Pâques, 10 avril 1898.

POÉSIE FRANÇAISE

LES DAMES EN PEINE

I

BALLADE DES DAMES QUI REVIENNENT.

On dit que la belle Tiphaine,
Par qui fut aimé du Guesclin,
Visite parfois son domaine
Quand le jour est sur son déclin.
A la pitié son cœur enclin
Veut savoir si dans la campagne
On vient en aide à l'orphelin
En ce doux pays de Bretagne.

La Rieux qui voulut être reine,
Vêtue en sa robe de lin,
Promène encore, la sirène,
A Châteauneuf son pas câlin.
Au Guildo, près du flot salin,
De Gille apparaît la compagne,
Dont fut blâmé l'air patelin
En ce doux pays de Bretagne.

Coetquen, près de la fontaine
Que hante le noir gobelin,
Maudit la famille inhumaine
Qui fit son trépas si vilain ;

Et maint fantôme châtelain
 Dans la plaine ou sur la montagne,
 Vient accuser le sort malin
 En ce doux pays de Bretagne.

Envoi.

De la nuit au jour opalin,
 Viviane cherche Merlin
 Depuis le temps de Charlemagne
 En ce doux pays de Bretagne.

II

LA BAGUE D'AVERTISSEMENT

A Madame Lucie de V. H.

Depuis longtemps déjà madame est sans nouvelles
 De son seigneur parti sur les vaisseaux du roi :
 Elle est toute rêveuse, et ses amours fidèles
 Ne songent qu'à l'absent qui lui donna sa foi.

D'affreux pressentiments son âme est agitée,
 Car elle a vu planer au-dessus du manoir
 La fresaie au chant triste ; auprès de la jetée
 La dame blanche en pleurs apparut l'autre soir ;

Elle a, quand tout dormait, sur les poutres de chêne
 Entendu vers minuit des bruits mystérieux ;
 Des meubles ont craqué ; dans la cloison prochaine
 Le marteau de la mort résonnait aux bois vieux.

Comme elle était en proie à ses sombres pensées,
 Au doigt du cœur elle a, comme un ardent tison
 Senti cet anneau d'or aux deux mains enlacées
 Qu'y passa son époux en quittant la maison.

Elle veut l'arracher ; mais déjà la brûlure
 A formé sur sa chair un cercle douloureux,
 En rouge sur la peau s'imprima la morsure,
 Son corps est agité par des transports fiévreux.

Ce n'est pas le doigt seul qui sentit cette atteinte :
 L'enflure en peu de temps jusqu'au cœur a monté,
 Gisèle, après trois jours, par la douleur étreinte,
 Sous la faux de la Mort vit flétrir sa beauté.

Et lorsque du château sortait le noir cortège
 Qui conduisait la dame à l'enfeu réservé,
 Des seigneurs du pays antique privilège,
 Un cavalier vêtu de deuil est arrivé.

Il venait de très loin apporter la nouvelle
 Que justement à l'heure où le fatal anneau
 De son cercle brûlait le beau doigt de Gisèle,
 Son époux expirait à bord de son vaisseau.

III

LA MOUETTE DE L'EBIHEN

A Bourgaull-Ducoudray.

Quand les replis de la marée
 Se colorent du ton vermeil
 Que peignent sur l'onde azurée
 Les rayons mourants du soleil ;

Une mouette blanche arrive
 De la grande mer, sur la tour
 Qui se dresse près de la rive
 Dans les décombres de la cour ;

Et son aile rapide effleure
 Les ouvertures sans vitraux,
 Où la bise murmure et pleure
 Parmi les débris des carreaux.

Sitôt que sur la tour énorme
 Ses pieds palmés se sont posés,
 D'une dame elle prend la forme,
 Et sa joue a des tons rosés.

Poussant les portes entr'ouvertes,
 Ses pas tristement alourdis
 Parcourent les salles désertes
 Que la vie emplissait jadis ;

Son cœur que le regret oppresse,
 Comme au temps joyeux qui n'est plus
 Croit entendre un bruit de caresse
 Dans la musique du reflux ;

Et tout au long de la nuit sombre,
 Sous la lune ou sous le ciel noir,
 La châtelaine erre dans l'ombre
 Par les ruines du manoir.

Lorsque la légère alouette
 Chante son hymne au clair matin,
 La dame redevient mouette
 Et s'envole vers le lointain ;

Elle fuit en rasant les lames
 Où se baigne son pied distrait,
 Et s'en allant où vont les âmes
 Jette une plainte et disparaît.

PAUL SÉBILLOT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JEAN KERVER

Drame en trois Actes en vers

D'OLIVIER DE GOURCUFF

Nos lecteurs ont suivi avec intérêt la publication dans cette *Revue* du beau drame de M. Olivier de Gourcuff, et toute appréciation que j'en saurois faire, ne peut, si éloquente soit-elle, que corroborer leur propre sentiment. « Jean Kerver » que notre Directeur, rebuté par l'ostracisme des entrepreneurs de spectacles, vient de faire éditer, s'ouvre sur quelques pages d'introduction, dans lesquelles l'auteur en même temps qu'il atteste en l'avenir du drame romantique, une foi que justifient, au surplus, d'illustres et récents triomphes, expose l'idée originelle de son œuvre. « Ma pièce, dit-il, a été faite à la plus grande gloire de cette merveilleuse invention, l'imprimerie, qui a véritablement ravi le feu du ciel.

J'aurais voulu peindre au vif la ferveur qui faisait des premiers typographes de véritables prophètes, dépositaires du divin secret. J'ai jugé l'entreprise au-dessus de mes forces, peut-être aussi en dehors des exigences scéniques ; effleurant à peine mon vrai sujet, et ne pouvant prétendre à faire de mes maîtres imprimeurs les rivaux des maîtres chanteurs de Wagner, je me suis résigné (la tâche bien remplie eût été belle encore) à composer dans un cadre d'histoire un drame romantique. »

Mais quoique se défende le très distingué poète d'avoir tenté une entreprise incompatible avec les ordinaires conventions théâtrales, il apparaît qu'à côté des émouvantes péripéties de Jean Kerver, une autre action se déroule d'un solennel et passionnant mystère. L'humble boutique d'imprimeur où il nous introduit au mois d'octobre 1492, c'est-à-dire vers le temps où, après un quart de siècle écoulé, l'art de Gutenberg en était à lutter péniblement contre le fanatisme aveugle des foules, évoque plus qu'un banal décor, et ce vieux pont Notre-Dame même n'est pas d'un petit symbole, qui prête au savant logis l'appui vacillant de ses

arches, et dont la chute va précipiter tout à l'heure dans le fleuve tout le fruste mais laborieux arsenal de pensée et de lumière.

A l'ombre de ce drame puissant des choses, quels éléments humains se débattent ? Quelle est la fiction dramatique créée et développée dans cette suggestive atmosphère ?

Jacob Kerver compte au nombre des premiers imprimeurs de la cité ; sa réputation a dépassé même les limites de la capitale et celles de la France : à lui l'insigne honneur est dévolu par ses pairs de porter aux cérémonies royales la bannière de la noble corporation. Veuf d'une première femme, Jacob Kerver a épousé sur ses vieux ans une jeune fille : Paulette.

Las ! l'union s'est accomplie au grand dam de son propre fils, Jean Kerver, dont le cœur depuis longtemps s'était pris au charme de la jeune fille. Affolé de dépit, Jean a fui la maison paternelle ; il guerroit maintenant, dit-on, pour le roi d'Espagne. Voilà ce que nous apprennent durant qu'ils assistent accoudés à la fenêtre de l'atelier au triomphal cortège de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, Trigault et Bourrien les deux compagnons de maître Kerver. Et leur entretien nous révèle aussi Robert Fargent, ce jeune artisan venu comme Kerver du pays de la reine et dont il a fait son fils de dilection. C'est en effet à Robert Fargent, que Jacob Kerver sentant de jour en jour davantage peser sur sa tête le poids de la vieillesse et désespérant de revoir son fils, confie le soin de poursuivre la gloire de sa maison.

Las ! le jeune artisan s'est pris lui-même pour l'épouse de son bienfaiteur d'une coupable passion. L'heure vient où il ose s'en ouvrir à celle qu'il aime. Ses aveux sont accueillis avec indignation ; mais Paulette se sent le cœur plein de trouble, elle écarte à jamais d'elle le tentateur : « Partez ou je vous chasse ». Il part.

La brusque disparition de Fargent n'a pas été sans émuvoir profondément Jacob Kerver. Quelques propos d'ateliers surpris ont tôt fait de lui apprendre l'odieuse vérité, et de l'exaspération de sa douleur naît un soupçon plus infâme. Kerver meurt tout à coup de son cœur brisé, de son honneur déchu.

Or, Jean Kerver est revenu, trop tard par quelque fatalité pour clore les yeux à celui qu'en dépit de son orgueil blessé de son amour déçu, il n'a cessé filialement d'aimer.

A l'embarras, aux réticences de Trigault et de Bourrien le même soupçon affreux plante en son esprit, qui a couché sur les tréteaux funèbres le vieillard encore robuste. Il accable de son mépris, de sa haine l'é-

pouse adultère. Paulette se redresse sous l'outrage, elle se défend avec une hautaine révolte de tout son être contre l'horrible accusation ; le souvenir de leurs anciennes amours revient amèrement sur ses lèvres :

Du logis paternel et de votre présence
Chassez celle qu'aux jours bénis de l'innocence
Votre bouche nommait, votre cœur chérissait ;
Mais si la bouche ment aujourd'hui le cœur sait
Qu'elle ne fut jamais coupable d'infamie
Celle que Jean Kerver appelait son amie.

Voici qu'à cette évocation de sa jeunesse, Jean Kerver un instant rattendrit ; sa colère se fond en une tristesse infinie. Il n'a plus que la force de pleurer :

Les souvenirs d'enfance ont-ils donc le pouvoir
D'arrêter l'homme sur la route du devoir ?
Oui j'eus pour vous la sainte affection que donne
Au moine extasié d'amour à la madone
Vous viviez près d'ici quand le logis obscur
De votre aïeul l'orfèvre attristait un lie pur.
Je voyais tout au fond vos yeux couleur d'aurore
Et vos cheveux qu'un fin rayon de soleil dore ;
Vous sortiez rarement, mais par un soir d'été
Je crus m'anir à vous pour une éternité ;
La fleur que vous teniez, je l'avais ramassée
Et portée à mes lèvres. Ivresse tôt passée !
Mais mon père qui vous vit, le charme fut rompu

Mais à plonger ainsi, profondément, dans le passé, une amertume plus forte sourd lentement de son cœur, sa parole reprend toute son âpreté :

A moi la vie ingrate a fait un cœur de pierre
Et même la Pitié, cette divine fleur
Y languit dans l'attente inutile d'un pleur.

L'image précieuse et tendre qui le suivait naguère dans le tumulte des camps s'est effacée.

Un amant
L'a de son souffle impur dissipé en fumée
Et je vous hais après vous avoir tant aimée.

Cependant se préparent les funérailles de Jacob Kerver.

Les prêtres, les maîtres imprimeurs, les artisans envahissent peu à peu la salle. Jean et Paulette s'efforcent de garder l'impassibilité de leurs visages. Il ne faut pas que puisse être effleurée d'un soupçon la

mémoire vénérée. Le cortège funèbre ayant en tête, portée par Bourrien, la bannière de la corporation, s'ébranle au glas pesant des cloches de Notre-Dame. Il a quitté la maison mortuaire ou selon l'usage Paulette est demeurée seule en proie à toutes les affres du désespoir. Alors reparait Robert Fargent; il ne vient plus en amant mais en sauveur: le pont Notre-Dame depuis longtemps miné va s'écrouler; au dehors les clameurs de la foule retentissent par-dessus l'avertissement suprême des hérauts d'armes. Mais cette mort à laquelle Fargent veut l'arracher, voici qu'elle vient de la choisir comme l'unique refuge à ses angoisses. Toutes ses objurgations sont vaines; elles se heurtent à une résolution immuable:

Comme en un jour de fête
La mort viendra, la mort que je sens toute prête.

Vainement aussi, il la conjure de partir, offrant sa propre vie en expiation des tourments qu'elle endure à cause de lui, et c'est au moment où désespéré il tâche de l'entraîner de force que survient Jean Kerver: « Pas encore, s'écrie-t-il, mépris sur les intentions des deux amants: « Vous vivrez » dit-il à Paulette: « Vous vivrez, il le faut.

La femme de mon père à le devoir très haut
D'imposer au respect du monde son veuvage.

Puis désignant à Fargent un refuge d'où nulle intervention humaine ne peut le faire sortir en dehors de sa propre volonté:

Nul n'osera troubler mon hôte. Entrez ici
Choisissez de l'asile ou du tombeau,

ROBERT FARGENT.
Merci.

« Il monte lentement l'escalier qui donne accès au refuge, après avoir embrassé Paulette d'un long regard. »

Au dehors l'appel du héraut une dernière fois s'élève:

Dites vos oraisons, levez vos cœurs à Dieu.
Le pont branle, le pont va choir, quittez ce lieu!

Les sauveteurs envahissent la maison: Kerver leur désigne Paulette:

Honorant comme il sied cette grande âme chrétienne,
Menez-la dans un lieu plus sûr où ne parvienne
L'écho même lointain des maux qu'elle endure.

puis revenant se placer près de la fenêtre d'où monte la rumeur gros-

sissante du fleuve et montrant tour à tour la porte par laquelle a disparu Paulette, et l'escalier aboutissant au réduit où s'est enfermé Fargent:

« Elle est sauvée!... Il est mon prisonnier! Je reste! Et la maison s'abîme avec fracas engloutissant les deux rivaux héroïques, martyrs du devoir et de l'amour, dans une même et splendide apothéose.

Telle est l'œuvre que M. Olivier de Gourcuff a conduite avec un art parfait de dramaturge, écrite avec une véritable maîtrise de poète. Aussi bien pourra-t-on juger aux quelques citations que j'ai faites de l'éloquence lyrique à laquelle atteignent ses héros. J'ai laissé à dessein dans l'ombre quelques figures de comparses, comme celle du poète Meschinot, qui, bien qu'elles ne fassent que traverser l'action ne laissent pas d'y apporter un nouvel appoint de pittoresque.

Néanmoins, dans cet appareil moyennageux par lui-même si puissamment évocateur, « Jean Kerver » rappelle la simplicité d'un drame antique. La même puissance fatale y domine; au frontispice du livre on pourrait écrire l'épigraphe du roman célèbre de Victor Hugo. C'est du conflit impérieux de leurs passions avec l'invincible et l'inoxorable que naissent ces situations où les personnages nous apparaissent presque sublimes. C'est elle qui les conduit, acculés, jusqu'au dénouement tragique. Quelques-uns eussent pu désirer une issue plus consolante. Mais qu'importe, puisque le drame nous offre ainsi un bel exemple de belle humanité, et puisque même de la catastrophe finale sort une grande leçon de sacrifice.

FRANÇOIS GÉLARD.

MAISON DE LA GOUBLAYE, EN BRETAGNE

Sous la forme d'un élégant petit in-quarto, sorti des presses de M. Prudhomme, et tiré à 50 exemplaires numérotés, M. J. de la Goublaye de Ménorval vient de publier l'arrêt de maintenue de noblesse obtenu par sa famille le 13 juillet 1770. Cette publication est complétée par une notice, par des notes et par des pièces justificatives, dont l'ensemble donne la généalogie complète de la maison de la Goublaye, sauf pour quelques petits rameaux.

Le berceau de cette famille est la terre de la Goublaye, paroisse de Saint-Alban, évêché de Saint-Brieuc. Dès le XV^e siècle, cette seigneurie est aux mains d'une famille de la Motte, dont les représentants se disent indifféremment: de la Motte, sgrs de la Goublaye, ou de la Goublaye,

sgrs dudit lieu, ce qui fait penser que les la Goublaye et les la Motte ont une origine commune. De là trois hypothèses étudiées par l'érudite auteur.

1° Le marquis de l'Estourbeillon (*la Noblesse de Bretagne, I, p. 264*) pense que « quelques-uns des aînés de la famille n'auraient pris le nom de la Motte que pour bien marquer leur qualité d'aîné, ou le fait de la possession du manoir (*la Motte*) patrimonial ». Cette opinion tombe dès qu'on réfléchit que ce serait alors le fait d'un grand nombre de familles et nous n'en connaissons pas d'exemple. Du reste, l'existence d'une Motte féodale n'a pas été signalée à la Goublaye.

2° « La famille de la Goublaye, toute entière, ne serait qu'une branche d'une famille de la Motte ; les cadets auraient peu à peu perdu leur nom patronymique, pour conserver celui de la terre de leur aîné, d'où ils étaient sortis ».

3° « Une branche aînée seule de la famille de la Goublaye se serait, avant le XV^e siècle, fondue (par mariage sans doute), dans une famille de la Motte, à qui elle aurait porté la terre de la Goublaye, tandis que les cadets de l'ancienne famille auraient continué le nom, et donné naissance aux autres branches ».

M. de Ménorval penche pour cette troisième hypothèse, et donne, à l'appui de son opinion, un exemple tiré de l'histoire des Vauclerc. Nous pouvons ajouter celui-ci : en 1378, Olivier le Nepvou est qualifié seigneur de Crénan ; on croit qu'il avait épousé l'héritière de cette terre, paroisse du Fœil. Crénan resta chez les le Nepvou jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et passa, par alliances successives, chez les Urvoy, puis chez les Perrien. Les Crénan de la branche aînée étaient donc éteints, ce qui n'empêche pas une branche cadette de vivre dans la même région. On trouve entre autres : Olivier de Crénan en 1411, Alain en 1421, Jehan en 1469, etc. Mêmes exemples chez les Trogoff et dans beaucoup d'autres familles.

La seconde hypothèse nous avait d'abord séduite parce que les deux seules familles de la Motte (seigneurs de la Motte-Rouge et seigneurs de Vauvert) que l'on puisse songer à relier aux la Goublaye, portent un fretté, et que les la Goublaye ont aussi pour armes un fretté, mais avec une brisure, en 1371 une coquille, et depuis une bande, ce qui est un signe de juveigneurie. Nous étions donc tenté de formuler ainsi une quatrième hypothèse : « Les la Goublaye sont issus en ramage des la Motte, ils ont reçu en partage la terre de la Goublaye, dont ils ont gardé le nom ; la branche aînée s'éteignant au XV^e siècle, la Goublaye fit re-

« tour aux la Motte par droit de primogéniture. La branche cadette seule a perpétué le nom jusqu'à nous. » M. de Ménorval nous répond que très probablement les anciens sceaux (1371 et 1415) ont été émis par des membres de la branche cadette, qu'il n'est donc pas surprenant qu'on y trouve des brisures ; que les armes des aînés ne sont pas connues, et qu'ils pouvaient bien porter un fretté plein. La solution est encore à trouver.

Les la Goublaye sont marqués comme nobles, sans discussion, dans les réformations des fouages et les montres de gens d'armes des XV^e et XVI^e siècles. En 1668-70, leur situation de fortune ne leur permit pas de faire les frais de procédure et de recherches nécessaires pour obtenir un arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse ; mais au XVIII^e siècle leur noblesse fut confirmée par quatre arrêts du conseil, de l'intendance et du parlement de Bretagne, des 16 mai 1710, 11 septembre 1723, 21 février 1726 et 13 juillet 1770. C'est ce dernier arrêt qui fait l'objet de la publication de M. de Ménorval.

Dans l'impossibilité où nous sommes de citer toutes les alliances de la maison de la Goublaye, nous signalons les suivantes : Audren de Kerdrel (1889) ; Bertho (1673) ; Bréhand (avant 1516) ; Chateaubriand de la Guerrande (1763) ; Forsanz (1773 et 1798) ; Gouyon des Briands (1754) ; Gouyon de la Touraude (XVIII^e s.) ; Hersart de la Villemarqué (1697) ; Huchet de Cintré (1825) ; la Hunaudaye (1608) ; la Motte de la Guyomaraire (1806) ; la Motte de la Motte-Rouge (1652, 1825, 1866) ; Mircher (1892) ; Nompère de Champagny (1856) ; Quelen de Kerohant (1793) ; Rochefort (vers 1400) ; Thomas de la Caunelaye (avant 1427) ; la Villéon (1678) ; Visdelou (1763) ; etc.

Nantes, le 22 mai 1898.

V^{te} L. URVOY DE PORTZAMPARC.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRÉTONNE, de M. René Kerviler. — Fascicule vingt-huitième (Corol-Couët). — Rennes, librairie de J. Plihon et L. Hervé, 1898.

Les héros bretons sont légion, et chacun des fascicules de la *Bio-Bibliographie* perpétue la mémoire de plusieurs d'entre eux.

Mais je doute que les hasards de l'alphabet associent souvent deux gloires aussi pures que celles de Théophile-Malo Corret, dit La Tour d'Auvergne et de Charles-Louis, chevalier du Couëdic.

J'ai la plus profonde admiration pour La Tour d'Auvergne, qui mérite une place d'honneur dans le Plutarque breton. C'est le plus modeste et le plus pur des héros, et nous lui devons, Bretons, de perpétuels hommages, car il puisa dans le culte de la petite patrie des raisons de mieux aimer la grande. A ce titre les *Origines gauloises* commandent presque l'admiration; la critique a le droit de contester plus d'une assertion hasardée, mais elle a le devoir de respecter les idées, même les illusions du patriote érudit qui croisa si noblement sa plume sur son épée.

La vie militaire de Malo Corret, qui avait dans les veines du sang du grand Turenne, sa vie studieuse et savante où il exalta la Bretagne, de concert avec son ami Le Brigant et s'exalta pour elle, sont brillamment résumées par M. Kerviler, qui s'est attaché à énumérer les lettres éparses de la Tour d'Auvergne, ses portraits, les notices, les discours, les poésies que son glorieux souvenir a suscités. J'ai mille grâces à rendre à l'éminent bibliographe, qui m'a fait l'honneur de me citer, dans les environs de Brizeux, « *longo sed proximo intervallo*. » Je lui signalerai, entre le curieux médaillon d'allure antique, qui reproduit le buste de Corret et la dernière affiche illustrée qui donnait vaguement la maquette du futur monument parisien, une statuette de bois, haute de 30 centimètres environ, qui n'est point tout à fait une réduction de la statue de Marchetti à Carhaix. J'ai trouvé chez un brocanteur de Paris cette effigie, touchante en sa rudesse un peu fruste, taillée par un imagier naïf dans un morceau de hêtre breton; les initiales T. S., gravées au couteau sur la face postérieure, permettront peut-être à un aimable confrère de m'aider à en découvrir l'auteur. — Mon exemplaire des *Origines gauloises* (édition de 1801), renferme aussi en frontispice un portrait à l'aquarelle non signé du Cincinnatus breton.

La notice sur les du Couëdic est excellente. Autour de l'héroïque fait d'armes du commandant de *La Sarveillante*, M. Kerviler a groupé tous les témoignages anciens et modernes, les documents, les œuvres d'art et de littérature. D'autres du Couëdic sont mentionnés avec force détails, le fougueux conseiller au Parlement, un des agitateurs de Rennes en 1788, le président de la navigation intérieure sous le ministère François de Neufchâteau et de nombreux marins, membres de cette famille renommée pour ses exploits maritimes au point que l'un d'eux, menacé de mourir en mer, arrachait à ses matelots ce cri: « C'est un Ducoëdic! dussions-nous périr, il faut le sauver. » Que de du Couëdic seraient à citer, le vaillant officier de la Grande-Armée, fait colonel du 1^{er} cuirassiers par la Restauration, l'un de ses fils, capitaine de corvette, qui se couvrit de

gloire à la prise de Bône, son autre fils, ancien officier de marine aussi, une des plus nobles et sympathiques figures nantaises! Ce dernier Charles du Couëdic, en qui s'est éteinte la branche cadette des du Couëdic de Kergoualer, avait une sœur, M^{lle} Adèle, grande bienfaitrice des œuvres pieuses de Nantes, que n'a point nommée M. Kerviler; il eut quatre et non trois filles — dont deux seulement lui ont survécu.

Un vers de François Coppée dans *Fais ce que dois*

Souviens-toi de Jean Bart et de du Couëdic,

est venu rehausser le blason de la vieille race.

Je signale une confusion — toute petite — à l'article Couespel, M. Alphonse Couespel du Mesnil (des *Couespel* de Normandie établis à Nantes) est évidemment le même qu'Alphonse Couespel (des *Couespel* divers) membre de la Société des Bibliophiles Bretons.

J'aurai bien des noms de familles à rappeler encore, depuis les Corvaisier jusqu'aux Cosmao-Kerjullien, qui ont produit un amiral, depuis les Cottin jusqu'aux Couëssin. Il faudrait surtout s'arrêter devant le sénéchal de Hennebont, François de la Coudraie, un des poètes de la *Puce de Madame des Roches* et devant notre érudit collaborateur le D^r Corre. Je ferai bon marché des lauriers poétiques de M^{lle} Couédon, bretonne par son père, mais je regrette que M. Kerviler ait omis feu Edmond Cottinet, d'Ancenis, auteur d'un volume de vers et d'un *Vercingétorix*, joué, non sans succès, en 1894, à l'Odéon.

O. DE GOURCUFF.

LA BRETAGNE ET LE DUC D'AIGUILLON (1743-1770), par Marcel Marion. — Paris, librairie Fontemoing, 1898.

Voici, sans doute, un des plus curieux ouvrages qu'ait inspirés l'histoire de Bretagne. Avec une préférence marquée, que sa profonde érudition et sa recherche louable de la vérité empêchent de ressembler à un engouement excessif, M. Marcel Marion a entrepris la réhabilitation d'un personnage demeuré fort impopulaire en pays breton, le duc d'Aiguillon, commandant de la province de 1753 à 1768.

La lutte du Parlement, dépositaire et soutien des vieilles franchises bretonnes, contre l'autorité royale personnifiée dans son représentant officiel

n'est point oubliée en Bretagne. Le souvenir de ce conflit a survécu même aux orages révolutionnaires et chacun des historiens qui l'ont abordé a éprouvé une tendance bien naturelle à étouffer le vainqueur de Saint-Cast sous le persécuteur de la Chalotais. On a créé une légende chalotiste, propagée par les esprits les plus généreux. Il a donc fallu un certain courage à M. Marcel Marion pour venger d'Aiguillon d'attaques toujours violentes et souvent injustes. Ce n'est pas seulement le militaire déjà absous par l'opinion, que l'auteur du présent livre débarrasse (pour ainsi parler) de la « farine infamante » du moulin de Saint-Cast, c'est l'adversaire du Parlement qu'il réhabilite. Un Breton eût reculé devant cette tâche ; mais tous les Bretons doivent savoir gré à M. Marion de l'avoir menée à bonne fin. Pour tout esprit non prévenu il résulte de l'examen des faits que l'opposition acharnée de la Bretagne presque entière et le rôle équivoque du gouvernement de Louis XV, qui tour à tour le soutint et l'abandonna à ses ennemis, infligèrent au duc d'Aiguillon un véritable supplice. Très énergique, très tenace, très maître de lui-même, il résista aux tempêtes que chaque année les Etats amassaient sur sa tête. Son attitude et son caractère me semblent clairement résumés dans cette page de la préface de M. Marion. « Ses justes ressentiments contre M. de la Chalotais l'ont entraîné parfois à d'injustes appréciations, à des déterminations regrettables. Il lui a rendu haine pour haine. Placé dans des circonstances extrêmement difficiles, il s'est parfois singulièrement trompé. On relèvera de sa part des contradictions, des erreurs. Mais souvent elles ont elles-mêmes prouvé en faveur de sa modération et fait voir qu'il n'avait pas en lui l'étoffe d'un despote orgueilleux et intraitable. Il a rendu en somme à la Bretagne, dans la guerre et dans la paix, de précieux services que la partialité la plus outrée a pu seule méconnaître ; et il a toujours manifesté ses préférences pour une politique de conciliation et de ménagement. »

« Dans la guerre et dans la paix », voilà ce que M. Marion démontre sans trop de peine en faisant du duc d'Aiguillon une sorte de baron Haussmann de plusieurs de nos villes bretonnes, de Nantes surtout (ce qui paraît un peu exagéré) et en le vengeant des absurdes calomnies qui ont terni sa glorieuse participation au combat du 11 septembre 1758. Le doute n'est pas permis sur ce dernier point, et Duclos, un Dinannais, imbu des préjugés de ses compatriotes et de ses amis les philosophes, a compromis sa réputation d'impartialité en écrivant cette phrase que M. Marion ne lui a pas fait l'honneur de relever. « Le duc d'Aiguillon craignit de se commettre même pour cueillir une gloire facile. »

Quant à la politique de conciliation et de ménagement, si le duc d'Aiguillon y recourut moins constamment peut-être que ne l'affirme son historien, c'est que de furieuses attaques et une mauvaise foi trop certaine le mirent, à plusieurs reprises, dans le cas de légitime défense. On suivra, dans le livre de M. Marion, les phases du duel de d'Aiguillon contre chacun des ordres et contre les trois ordres réunis, duel qui lui eût vraisemblablement laissé l'avantage si les circonstances ne l'avaient obligé à user de son autorité contre un personnage devenu l'idole du parti libéral.

M. Marcel Marion s'est documenté aux meilleures sources. A côté des publications des deux siècles (parmi lesquelles il cite des études de MM. Pocquet et de Calan dont cette *Revue* a eu la primeur, il a exploré plusieurs dépôts d'archives, consulté un *Journal* manuscrit du duc d'Aiguillon, une correspondance inédite du procureur général de Robien. Son livre est le fruit des plus sérieuses et savantes recherches.

O. DE GOURCUFF.

ALPHONSE GUÉRIN. — *sa vie, ses œuvres*, par M. Orioux de la Porte. — Laval, imprimerie-librairie Chailland, Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, S. D. (1898).

La vie du Dr Alphonse Guérin fut celle d'un juste, d'un savant, d'un grand bienfaiteur de l'humanité. Il laisse une œuvre durable, ayant eu l'honneur de formuler avant Pasteur la théorie microbienne et ayant attaché son nom au *pansement ouaté*, qui est la salutaire application de cette doctrine à la chirurgie. Avec un zèle tout familial et un grand charme de style, M. Orioux de la Porte a raconté ce que fut le Dr Guérin, homme de science, homme privé. Des anecdotes où se peignent une bonté exquise, une infatigable charité, une loyauté toute bretonne émaillent cette biographie vivante d'un médecin dont le caractère égala le talent. Je ne sache pas de lecture plus attrayante, et j'ai lu le livre d'une haleine — allant du voyage de Guérin à Rome où il guérit Pie IX, à sa noble conduite pendant le siège de Paris où il disputa victorieusement les blessés à une mort affreuse ; — je l'ai refermé, ce livre, sur le récit du suprême dévouement du vieux docteur à son devoir professionnel, avec le regret d'avoir seulement entrevu dans nos réunions un des Bretons dont la Bretagne peut être le plus fière.

TOME XIX. — JUIN 1898.

30

Le monument de Ploërmel, dû à l'heureuse initiative des Bretons de Paris, perpétuera dans le souvenir de ses compatriotes le nom du D^r Alphonse Guérin. Les mains pieuses de M. Orioux de la Porte lui ont érigé dans le livre un autre monument, aux lignes gracieuses, qui pourrait — tant était sincère la foi de l'illustre médecin breton, — porter pour épigraphe la phrase d'Ambroise Paré : *Je les pense, Dieu les guérit.*

O. DE GOURCUFF.

ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DES PROVINCES SÉNATORIALES SOUS L'EMPIRE ROMAIN, par Cyprien Halgan, docteur en droit. — Paris, A. Fontemoing, éditeur, 1898.

Cet ouvrage, signé d'un avocat d'origine nantaise, ferait envie à nombre d'érudits allemands, incapables, d'ailleurs, d'apporter dans ces études très spéciales la précision et la clarté qui sont le propre du génie français.

Près ou loin de cette Rome des empereurs, immense et impure, qu'un écrivain, satirique appelait « *sentina gentium* », il existait de riches et belles contrées qui avaient absorbé et s'étaient assimilés les bienfaits de la civilisation romaine tout en gardant leur autonomie, leurs anciennes et solides institutions.

L'Afrique proconsulaire, la Bétique qui représente l'Andalousie actuelle, la Sicile avec ses annexes la Sardaigne et la Corse, la Crète et la Cyrénaïque, peuplées en partie de colons grecs, l'Asie proconsulaire, dont les vastes territoires s'étaient largement ouverts aussi aux transfuges de l'Attique, la Lycie Pamphylie, l'île de Chypre, la Bithynie, le Pont, l'Achaïe, la Macédoine, enfin la Gaule Narbonnaise, qui embrassait le Midi oriental et occidental de notre France, composaient les provinces sénatoriales, celles dont la générosité d'Auguste gratifia le Sénat.

Ces provinces comptaient parmi les plus beaux fleurons de la couronne impériale ; on a vanté leur richesse, leur civilisation raffinée et les hommes distingués qu'elles produisirent, un Martial et un Sénèque espagnols, un Apulée Africain (pourrions-nous ajouter un Pétrone proconsul en Bithynie ? — Mais pour la description des cités, des colonies, des municipes, en ce qui concerne les assemblées, les fonctionnaires provinciaux, l'organisation militaire, judiciaire, financière, les travaux publics enfin dont les vestiges frappent encore aujourd'hui l'observateur, M. Cyprien Halgan nous semble avoir laissé peu de chose à dire aux

historiens futurs. Il a puisé aux meilleures sources — recueils épigraphiques et textes, auteurs anciens, auteurs modernes de tous pays — et son ouvrage donne la plus précise des documentations, dans un style élégant qui en corrige l'aridité.

O. DE GOURCUFF.

LES GRANDES SEIGNEURIES DE HAUTE-BRETAGNE, par l'abbé Guillotin de Corson. — 2^e série : *Les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés, compris dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.* — Rennes, librairie J. Plihon et L. Hervé, 1898.

Je n'ai point à recommander cet excellent ouvrage aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*, qui en ont apprécié, ici même, la clarté méthodique et l'attrayante concision. Dans les soixante-dix notices qui composent le volume, l'auteur est resté fidèle à sa coutume, de faire l'histoire d'abord, puis la description (d'après les anciens textes, les constructions encore existantes ou les ruines) de chacune des châtellenies qu'il passe en revue. Que de traits de mœurs, pris ainsi sur le vif et replacés dans leur cadre naturel, viennent éclairer les figures de nos bons aïeux !

Les redevances, les droits féodaux variaient presque avec chacune de ces petites principautés qu'absorba, très lentement, en Bretagne, l'autorité royale. Mais si ces « droits du seigneur » étaient parfois bizarres (voyez ce qu'en dit M. l'abbé G. de Corson aux articles Châteaugiron, Montfort, etc.), ils avaient, le plus souvent, une plaisante contre-partie dans les « devoirs » du suzerain et revêtaient bien rarement ce caractère de stupidité despotique sous lequel les détracteurs du moyen-âge s'ingénient encore à les présenter.

Le dernier des chapitres de l'aimable et savant livre de M. l'abbé de Corson est consacré à la baronnie et à la châtellenie de Vitré ; la citation d'une page de M. de la Borderie sur le château de Vitré fera dire à tous les lecteurs : *fnis coronat opus.*

O. DE G.

AU FIL DE L'EAU, par Antonia Bossu. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898.

Voici un très copieux, très varié, très original volume de vers. L'auteur a beaucoup de métier, comme on dit, mais plus encore de

cette émotion communicative, de cette sensibilité vibrante sans lesquelles il n'y a pas de poète. Ce sont les pensées de son cœur, les vers de son âme que M^{me} Antonia Bossu laisse couler *Au fil de l'eau* (le joli titre entre parenthèses, qui rappelle une des plus suaves idylles de Brizeux !) Si je voulais citer quelqu'un de ces sonnets, ciselés avec art, quoique sans souci exagéré de la forme, quelques-unes de ces chansons — romances plutôt — dont le refrain semble d'un Nadaud attendri, je n'aurais que l'embaras du choix. Dans *Vision*, *Noël*, *Consolation*, *Vita brevis*, l'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme corrige le découragement, conséquence fatale des luttes de la vie ; et j'ai d'autant moins le droit de reprocher à l'auteur une tendance au pessimisme, qu'elle a été au devant de l'objection dans un sonnet précisément adressé « à un poète pessimiste. »

Ils ne sont pas perdus les chers trésors volés,
Sur les âpres sommets près des cieus étoillés,
Elle (*la Vie*) les cache au jour comme l'aigle en son aire.
Et celui qui ne craint ni labour, ni péril,
Mais dont le cœur vaillant bat d'un souffle viril,
Celui-là les retrouve au faite d'un calvaire.

Une grande pensée, noblement exprimée, est au fond de chacun des poèmes de M^{me} Antonia Bossu qui n'a point fréquenté sans profit chez le poète des *Harmonies* et chez celui des *Vaines tendresses*. Le fier sonnet *Ame étoilée* avait retenu mes préférences, et je l'avais transcrit pour le citer en entier, à l'adresse des adeptes de la transmigration des âmes. Mais il m'a semblé que l'auteur avait mis plus d'elle-même dans deux pièces où elle chante la *Souffrance* et les *Larmes*, la *Souffrance* dont elle a su dire avec un rare bonheur de pensée et d'expression :

O toi qui nous fais croire, ô toi qui fais aimer,
Elargissant les cœurs sans jamais les fermer,
Toi que Jésus fit grande,
Toi seule en son exil à l'homme, ce banni,
Révèles, dans les pleurs, le secret infini,
Qu'en vain son cœur demande
Aux échos de la terre, aux silences du ciel.

M^{me} Antonia Bossu était digne d'écrire *La chanson des larmes*, et quoique peu fanatique des adaptations musicales de la poésie, je pense au parti que Schubert, auteur de *l'Eloge, des larmes*, eût tiré de ces vers :

Larmes par qui nous sommes frères,
Larmes qui vous faites nos sœurs,
Larmes douces, larmes amères,
Coulez des yeux, tombez des cœurs !

Il y a beaucoup d'aussi beaux vers dans *Au fil de l'eau*.

O. DE GOURCUFF.

EUGÈNE POTTIER ET SON ŒUVRE, par Ernest Museux. — En vente chez l'auteur, 78, rue Myrrha, et chez J. Allemane, libraire, S. D. (1898).

Les bourgeois, par l'organe de M. Francisque Sarcey, ont rendu justice à l'ardent et vigoureux chansonnier populaire que fut Eugène Pottier. La critique indépendante n'hésitera pas à faire à cet homme de talent, recommandé à Nadaud par Pierre Dupont, une place près de Dupont lui-même. Deux recueils l'un qui ovaile *les fous* — à la façon de Béranger — et porte ce titre énigmatique, *Quel est le fou ?* l'autre qui s'intitule hardiment *Chants révolutionnaires*, résument l'œuvre poétique de Pottier. Que dire de cette œuvre ? Entre les diatribes de la bourgeoisie affolée et les éloges sans réserve de l'amé, du chaleureux biographe d'Eugène Pottier, M. Ernest Museux, il y a place, ce semble, pour une plus équitable appréciation. Je n'ose pourtant m'aventurer sur ce terrain brûlant : des invectives qui rappellent le procédé de Victor Hugo dans *Les Châtiments* m'arrêteraient à chaque pas, et je trouverais trop peu de pièces, purement littéraires comme *Fleur du bleu* d'où j'extrais cette strophe :

J'ai gravi les sentiers du rêve,
J'en redescendrai triste et las,
Car en vain l'idéal s'élève,
La Réalité reste en bas !
Sur les cimes des fantaisies,
Ma belle j'accomplis ton vœu.
Je cueille enfin la fleur dans le pays du bleu.

Petite fleur bleue de l'idéal, tu pousses donc en plein pays rouge !

O. DE G.

L'ŒUVRE DE L.-A. BOURGALT-DUCOUDRAY, par Gringoire. — Nantes, imprimerie R. Guist'hau, 1898.

Il n'avait point encore paru, à ma connaissance, d'étude d'ensemble sur M. Bourgault-Ducoudray. M. Gringoire, le distingué critique théâtral du *Phare de la Loire* et de la *Revue Nantaise*, vient de combler très heureusement cette lacune.

J'ai recueilli peu de renseignements nouveaux dans la notice biographique à la fin de laquelle j'eusse souhaité de trouver un portrait à la plume de l'artiste si fièrement indépendant, de l'homme qui voile une exquise bonté sous des dehors un peu rudes.

Mais le compositeur de *Thamara*, ce beau drame lyrique trop tôt ravi à l'admiration du public, de *Bretagne*, un autre opéra que toutes les villes de Bretagne devraient se disputer, de la cantate pour le prix de Rome et de cette poétique *Conjuration des fleurs* que Nantes connut après Paris, l'auteur savant, poétiquement inspiré des *Mémoires* de la Grèce et de celles de la Basse-Bretagne, ont trouvé dans M. Gringoire le mieux averti des critiques. On nous parle même d'une prochaine adaptation, pour l'Opéra, du *Joseph* de Méhul. Si l'ancien librettiste de *Joseph*, le rennais Alexandre Duval, doit céder la place à M. Armand Silvestre, il y aura toujours un Breton dans l'affaire : nul, plus que M. Bourgault-Ducoudray, ne possède les traits caractéristiques de la race.

O. DE G.

BROCÉLIANDE, légende dramatique en trois actes et en vers par Marc Daubrive. — Paris (1898).

Un jeune poète, qui ne fera pas mentir l'adage « Bretagne est poésie », M. Marc Daubrive nous communique les bonnes feuilles d'une légende dramatique « Brocéliande », dont l'édition définitive paraîtra bientôt. Comment Tristan le barde enflamma-t-il par ses chants les courages des trente héros bretons, et, fait chevalier par Jean de Beaumanoir, épousa-t-il la douce Suzel, que lui refusait, à cause de sa vie errante, l'orgueilleux Kervat ? C'est la jolie fable aux allures de roman de chevalerie que

nous conte très naïvement, très poétiquement Marc Daubrive. Un peu d'exubérance et de redondance, des mots roturiers (comme on disait jadis) se heurtant à des mots nobles, et même quelques libertés prises avec la syntaxe ou la prosodie, sont défauts de jeunesse qui se corrigeront vite. M. Marc Daubrive sauve tout, et nous gagne par son amour de la Bretagne dont il a saisi en peintre la couleur locale, dont il a raconté en poète les pieuses ou gracieuses coutumes. Il faudrait citer tout le tableau des *Accordailles*, selon le rite cornouaillais, où passe le *Barvalan*, messenger d'amour, en chapeau enrubanné de genêt fleuri. Voici l'Adieu à Josselin, de Séverin, le maître de Tristan.

Adieu recoins bénis, landes ensoleillées,
Par la voix du linot à l'aurore éveillées,
Et dont chaque fleur fait au soleil un miroir !
Si le chant du vieux barde a l'odeur du terroir
Tenace, ô mon pays, que ton ciel gris lui donne
La rêveuse douceur dont l'étranger s'étonne
Chez un fils de ce peuple aux bases de granit !
C'est votre exhalaison tendre qui me bénit,
Versants empanachés des violettes collines !
Et la brise bretonne a ses chansons câlines
Epandu pour l'adieu du vieil enfant qui part...

Admirable pays si souvent décrit, si peu connu, et qui inspirera tant de pages encore pleines de l'attrait du mystère !

O. DE GOURCUFF.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies — HONGRIE. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1898.

Avec M. Albert Soubies, un volume n'attend pas longtemps l'autre. Toutes les nationalités musicales sont par lui successivement et rapidement passées en revue. Du Portugal à la Russie, le saut avait été brusque ; de la Russie à la Hongrie il n'y a qu'un pas ; notre confrère n'a pas eu besoin de prendre ses bottes de sept lieues.

Les tziganes, pour le public, sont presque les seuls représentants de la musique hongroise. Tout en faisant la part belle à ces merveilleux virtuoses qui, depuis plus de cent cinquante ans, tiennent leurs auditeurs sous le charme ardent et puissant de leurs inspirations, M. Soubies prête plus d'attention à des compositeurs moins fantaisistes partout, comme

Erkel, l'initiateur de l'opéra national et Mirsonyi, la plus complète personification du génie musical hongrois. Les portraits de ces deux maîtres et celui d'une cantatrice ne grand talent. Camélia Hillosy ornent ce joli petit volume, d'une documentation très précise. Les littérateurs et les éditeurs, les chefs d'orchestres et les maîtres de chapelle font l'objet de chapitres où s'affirme l'érudition exempte de tout pédantisme du savant historien de la musique.

O. DE G.

BROCHURES

Voici quelques opuscules, curieux à divers titres, que leur inégale importance nous engage à grouper ici.

Sous ce titre alléchant *Un mari breton en voyage* (Saint-Brieuc, Prudhomme), M. le conseiller Saulnier nous donne un intéressant chapitre de la *Vie réelle au XVII^e siècle*. Le voyageur se nomme Hélié du Boisguéhenneuc, écuyer, et sa famille est encore représentée en Bretagne. Ce digne gentilhomme partait pour Paris en grand équipage, au printemps de 1655 ; il prétendait rentrer en possession de la baronnie de Blossac et de la vicomté de Guignen, l'une et l'autre sorties de sa famille ; mais il réintégra sa province l'oreille basse, ayant épuisé sa bourse de voyage, ayant échoué dans ses négociations et l'accueil qu'il recevait de sa femme lui annonçait une séparation prochaine. C'est des lettres adressées par M. du Boisguéhenneuc à son acariâtre moitié, née Judith Martin, que M. Saulnier a tiré la savoureuse quintessence de sa brochure qui s'est d'abord présentée aux auditeurs des séances de l'Association Bretonne sous la forme d'une conférence très applaudie.

Un autre voyage, tout moderne celui-là, un véritable pèlerinage à la Ville Eternelle, nous est raconté par le Frère Alexis-Marie, assistant du Supérieur général des Frères de Ploërmel, dans la *Chronique* de mai-juin 1898 de l'Institut de ces frères (Ploërmel, imprimerie Saint-Yves). Les églises de Rome sont décrites *con amore* dans ces pages toutes vibrantes d'enthousiasme, où nous avons relevé, à côté d'un beau portrait à la plume de Sa Sainteté Léon XIII, de fréquentes allusions à la Bretagne et une heureuse citation du *Voyage à Rome* de M^r Fournier, le regretté prélat nantais.

Le Comité pour la préservation et la propagation du celtique armoricain, qui s'est constitué sous les auspices de l'Association Bretonne, a

publié récemment son Rapport annuel pour 1896-1897, dû à la plume autorisée de M. le chanoine du Bois de la Villerabel (Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme). Ce rapport, un modèle de clarté, embrasse l'ensemble des travaux que les amis de la langue bretonne ont entrepris dans l'Irlande, le pays de Galles et les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord ; la publication de livres et manuels scolaires, la communication d'anciens documents, la participation de la presse, l'enseignement du breton dans les collèges viennent en aide à l'œuvre entreprise et permettent aux dévoués organisateurs de bien augurer de l'avenir.

Tout en n'adoptant pas, sans réserve, les prolégomènes et les conclusions de la *Lettre à un catholique* de M. Hugues Rebell (Paris, A. Charles, libraire, 1898), nous devons reconnaître que notre distingué compatriote inflige aux consciences altérées par la politique des blâmes sévèrement justes ; M. Rebell n'est pas plus tendre pour les démocrates de fraîche date qu'Aristophane ne l'était pour les démagogues ; sa dialectique serrée, son style nerveux et précis imposeront le respect à ses adversaires.

M. l'abbé Uzureau dont nous citons récemment l'utile travail sur le collège de Beaupréau, publie un *Tableau de la province d'Anjou* (Angers, Lachèse et C^{ie}, imprimeurs), qui se recommande à tous les curieux de notre histoire régionale. C'est l'extrait concernant l'Anjou, d'un *Tableau de la généralité de Tours, depuis 1762 jusques et y compris 1766*. « L'abondance et la précision des renseignements, la portée économique des observations » — ainsi s'exprime le savant éditeur — « donnent un intérêt sérieux à l'enquête dont les résultats subsistent dans le manuscrit aujourd'hui publié. L'Administration ecclésiastique, militaire, civile, économique et politique des intendants de Tours y est minutieusement analysée. » Nous retiendrons surtout ce qui concerne les établissements d'instruction publique et les académies, depuis l'Académie « à monter à cheval » jusqu'à l'Académie des sciences d'Angers. « Les étrangers et principalement les Anglais sont attirés à Angers par la douceur du climat et les agréments naturels du pays » — Voilà une observation que les graves administrateurs avaient faite et que les fonctionnaires d'aujourd'hui confirmeraient.

La *Fraternité*, ode (Barbantane, imprimerie Aubanel), nous arrive du fond du Midi et nous fait apprécier le généreux talent de son auteur, un compatriote, un collaborateur de cette *Revue*, M. Bout de Charlemont. C'est à l'Assemblée générale des percepteurs tenue récemment à Marseille que le poète a dit ces beaux vers qui avaient pour but d'exposer à l'assistance l'infortune d'un collègue et de venir en aide à sa famille.

M. Boleslas Matuszewski, photographe de l'empereur de Russie, propose, dans une brochure qu'il nous adresse, la création à Paris d'un Dépôt de Cinématographie historique; ce n'est pas la science qui manque aujourd'hui à l'histoire, c'est l'histoire plutôt qui tendrait à se dérober.

O. DE GOURCUFF.

MM. A. Coutard et F. Badran publient à la librairie de la France scolaire (Clerget, éditeur), deux « pièces à dire » touchantes et gracieuses.

C'est *Avril*, une « chanson » toute printanière et que l'on peut soupirer encore après l'exquis « Avril » de Remi Belleau.

C'est « Une fête au Paradis », un « conte », dont M^{lle} Reichemberg, en plus d'une réunion, a fait valoir toutes les finesses. Il s'agit de deux vertus : la Bienfaisance et la Reconnaissance qui ne se connaissaient pas avant que la main de Dieu les eût rapprochées l'une de l'autre. De jolis vers soulignent de délicates pensées.

O. DE G.

Dans l'utile et élégant *Almanach des spectacles* (27^e de la collection) que M. Albert Soubies vient de publier chez Flammarion, nous relevons plusieurs pièces de théâtre ou publications théâtrales qui, par les noms des auteurs, quelquefois par les sujets, intéressent nos provinces. Elles sont signées Botrel (*Monsieur l'aumônier*); Destranges (*Etude sur les Troyens*); l'abbé Dubois (*Loigny et le drapeau du Sacré-Cœur*); Ch. Livet (*Lexique de la langue de Molière*); Michaud d'Humiac (*Miss Cherry*); Strada (*Don Juan*); l'abbé Luzel (*La Vie de saint Gwenolé*). — A la veille de la représentation solennelle du *Mystère de saint Gwenolé*, nous aimons à trouver cette dernière mention dans l'excellent manuel de M. Soubies, et nous ne doutons pas que le prochain *Almanach des Spectacles* n'enregistre la fête que la Bretagne lettrée attend impatiemment.

Puisque nous parlons « Mystères », signalons un petit oubli à M. Soubies. Il n'a point cité le *Mystère d'Arthur de Bretagne*, de M^{lle} B. Ville-neuve, qui fut représenté et imprimé à Tréguier, dans le courant de 1897.

A côté de cette omission, qui a son importance, j'ose à peine rappeler à l'éminent auteur qu'il n'a point enregistré, entre Bobino et Ba-ta-clan, certaine revuette qu'un de mes amis et moi risquâmes dans un quartier populaire, au printemps de 1897. — Ceci n'est point une réclame.

O. DE G.

Tous les Bibliophiles Bretons connaissent et recherchent deux volumes que décorent de fines gravures sur cuivre à mi-page et qui ont pour titre: *Corps d'observations de la Société d'agriculture de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne*. Ils recueilleront avidement des détails sur la Société elle-même, que la Commission du Commerce des Etats, à l'instigation de Jean-Gabriel Montaudoïn et de Vincent de Gournay, fit revêtir de la sanction royale.

M. Louis de Villers, secrétaire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, a pris à tâche de nous renseigner sur cette doyenne des sociétés bretonnes qui naquit et se développa dans la ville des Etats, à Rennes. Un désir très louable de relever l'agriculture qui, depuis les temps lointains de Sully et d'Olivier de Serres, était tombée en désuétude, anima les fondateurs; entre 1757 et 1772, des mémoires sur les sujets les plus variés, consignés dans le *Corps d'observations*, attestèrent le zèle qui s'était emparé des Bretons, surtout des gentilshommes campagnards pour l'agriculture et le commerce. Quant aux arts, l'industrie en prenait la meilleure part. C'est plaisir que de lire M. Louis de Villers et on se console de n'avoir pu l'entendre. Son érudition alerte, qui se joue au travers de l'*Histoire de la Société d'Agriculture de Commerce et des Arts*, lui a dicté aussi une fine dissertation sur une *Etymologie populaire du nom de la Vilaine*, très flatteuse pour l'amour-propre rennais.

O. DE G.

Onze fois consécutives, le Conseil Héraldique de France a publié son *Annuaire*; le dernier paru n'est pas le moins intéressant. Il accuse les progrès constants de la Société qui comble par de nombreuses adhésions nouvelles les vides creusés par la mort. « Notre Obituaire » suit la liste des membres.

Aucun des articles que renferme l'*Annuaire* de 1898 ne mérite de passer inaperçu. Je citerai, parmi les meilleurs, les *Armoiries des femmes d'après les sceaux*, de M. Bouilly de Lesdain, la *famille Le Cornu et ses alliances avec la famille de Jeanne d'Arc*, par M. Henry Le Court et un document concernant la famille de M. de Cazenove, si justement cher aux Nantais, publié par le regretté M. Tanuzéy de Larroque.

De beaux vers alternent agréablement avec l'utile prose. Plus d'un poète de nos provinces s'honore ainsi du voisinage de MM. Achille Millien et Victor Margueritte et du vicomte de Poli.

Nul n'ignore, en effet, que le fondateur du Conseil héraldique est l'auteur de ces nobles livres de vers : *Pro Deo, Pro rege*. Sa valeur d'historien, sa compétence d'héraldiste sont attestés par une substantielle étude sur *Les Héros de Péronne*, un 2^e article sur *Les Croisés de France*, et une piquante monographie de la famille Cirano où le singulier écrivain, récemment célébré au théâtre, perd ses parchemins de gentilhomme et son panache de Gascon.

Comme les précédents, l'Annuaire du Conseil héraldique se termine par une *Chronique* très complète (histoire au jour le jour de ses membres) et par une copieuse bibliographie de leurs travaux. On ne saurait trop féliciter le vicomte de Poli des soins éclairés, couronnés de succès, qu'il apporte à son œuvre.

O. DE GOURCUFF.

..

Je désire, depuis plusieurs mois, parler de l'*Incendie de Rome*, un très beau drame historique que MM. Armand Ephraïm et Jean La Rode ont fait éditer chez Ollendorff, désespérant de le faire jouer sur une de nos grandes scènes où il eût paru avec éclat.

En face de Néron, l'effroyable despote païen, qui, selon l'expression d'un poète « fait allumer des hommes », se dresse, dans cette œuvre, l'esclave chrétien, portant la torche vengeresse, la torche, flambeau de l'avenir.

Une action très dramatique, un style nerveux, une reconstitution pittoresque de la société si étrange de la Rome des Césars, auraient dû ouvrir aux auteurs les portes de la Comédie Française ou de l'Odéon ; le succès de *la Martyre* est fait, d'ailleurs, pour les encourager.

O. DE G.

..

L'espace nous manque pour parler aujourd'hui d'un beau volume qui vient de paraître et qui fait grand honneur aux lettres bretonnes. C'est la nouvelle et définitive édition de JULES SIMON, *sa vie, son temps, son œuvre*, par M. Léon Séché.

Nous reviendrons à loisir sur cette étude approfondie d'une noble

existence toute vouée au travail, toute pleine de l'amour de la liberté, de la vérité, de la justice. Ce n'est pas un mince honneur pour M. Léon Séché, qui fut l'ami de Jules Simon, que d'être devenu son meilleur biographe.

Nous n'aurons que des éloges à adresser à l'auteur. Aussi lui ferons-nous tout de suite une petite critique. Pourquoi a-t-il reproduit la bibliographie, fort incomplète et même erronée au point de vue breton, dressée par M. G. Picot? C'est à M. Kerviler, notre impeccable bibliographe, que M. Séché aurait dû demander ce travail.

O. DE G.



TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1898. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

- I. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées (suite)*. — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 5.
- II. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros (suite)*. — PAUL EUDEL, 15.
- III. — *Le Saint-Paul des Œuvres de mer, en Islande, 1897*. — P. GIQUELLO, 29.
- IV. — POÉSIE BRETONNE : Noël Breton, *Kan er Vagulion kent monel d'ereu à Vethléem*. — STEVAN KERHORET, 45.
- V. — *Coin de Bretagne*. — SYLVANE, 54.
- VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Petit Landry*. — JEAN MÉRAC, 60.
- VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *En Islande, notes et impressions*, par l'abbé P. Giquello ; *Brimborions*, par M^{me} M. Dondel du Faouëdic ; *Dictionnaire de la femme*, Encyclopédie. Manuel des connaissances utiles à la femme, par G. Cerfberr et M. V. Ramin ; *Les Exils*, poésies par Abel Letalle ; *Poèmes badins*, par Madeleine Lepine, dessins d'Edmond Rocher ; *Ceux que j'aime*, par la même ; *L'Education du peuple après l'école*, par Gustave Vallat ; *La Nouvelle Revue Rétrospective* ; *L'Angleterre et les Princes, Les Anglais dans la Méditerranée*, par M. Cottin. O. DE GOURCUFF. — *Concert de M^{lle} Carissan, Audition d'œuvres de MM. Adrien de Carné et O. de Gourcuff*. J. LE BOUTEILLER, 73-80.

FÉVRIER

- I. — *Jean Kerver*, drame en trois actes en vers. — O. DE GOURCUFF, 81.
- II. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros (suite)*. — PAUL EUDEL, 104.
- III. — *Le Saint-Paul des Œuvres de mer, en Islande 1897 (suite)*. — P. GIQUELLO, 117.
- IV. — *Nouvelles et récits : Cécilia*. — AUGUSTE DE CORNULIER, 125.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

479

- V. — *Légendes versifiées : Les Follets et les Vieilles Filles ; Les Huitres du Diable ; les Vents ; les Seintes de la Vierge ; Monsieur de la Garaye*. — PAUL SÉBILLOT, 139.
- VI. — *Poésies françaises : Les deux Ciels, Mistral et Brizeux*. — H. BOUT DE CHARLEMONT, 147.
- VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *La peinture française du IX^e siècle à la fin du XVI^e siècle*, par Paul Mantz. LÉO LUCAS. — *Les Edens*, par Edmond Rocher ; *La Révolte du Papier timbré ou des Bonnets Rouges en Bretagne en 1675 (études et documents)*, par M. Jean Lemoine ; *La Payse*, par Charles Le Goffic ; *Le dernier des La Rochejaquelein*, par M. Edmond Beraud ; *Quelques salons de Paris au XVIII^e siècle*, par Mary Summer ; *Théâtre Moliéresque et Cornélien* par Emile Blemont ; *Rires et Noises*, par Eugène Roussel ; *Art et Critique*, par M. Charles Fuinel ; *Gesril du Papeu, le Régulus de Quiberon*, par Albert Macé. *Les Étapes du Félibrige ; La Cité d'Art ; Les Bretons et le mouvement artistique parisien*. — O. DE GOURCUFF, 149-160.

MARS

- I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (fin)*. — L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 161.
- II. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées (suite)*. — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 177.
- III. — *Jean Kerver*, drame en trois actes, en vers. — O. DE GOURCUFF, 195.
- IV. — *Un patriote breton*. — COMTE DE SAINT-JEAN, 212.
- V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros (fin)*. — PAUL EUDEL, 222.
- VI. — *Poésie bretonne : El Labourér hag é Vugalé (Le Laboureur et ses Enfants)*. — STEVAN KERHORET, 229.
- VII. — *Poésies françaises : L'Ossuaire*. — JOSEPH ROUSSE, 231. *Credo*. — JEAN MÉRAC, 232.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *La Grève Blanche (Simon Le Beaudour)*. FRANÇOIS GÉLARD. — *Répertoire général de Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler. Fascicule 27^e (Cond.-Corol.) ; *Le vénérable Michel Le Nobletz, 1577-1652*,

par le vicomte Hypolite Le Gouvello; *Rivaux*, par Frédéric Berthold; *Mariage pour rire*, par Émile Blémont; *Réflexions sur l'Enseignement*, par Albert Trachsel; *Une Université allemande avant la guerre*, par Durand Morimbeur; *L'Œuvre d'ensemble* de M^{me} Lépine, par M. Edmond Rocher; *Expositions des artistes bretons*. — O. DE GOURCUFF, 233-240.

AVRIL

- I. — *Études d'Histoire de Bretagne: Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères*. — C^{tesse} DU LAZ, 241.
- II. — *Une Enquête sur la langue bretonne*. — A. DE LA VILLERABEL, chan. hon. de Saint-Brieuc, 265.
- III. — *Jean Kerver*, drame en trois actes, en vers. (fin) — O. DE GOURCUFF, 272.
- IV. — *La Légende de Saint-Yves*. — PAUL SÉBILLOT, 284.
- V. — *Pages retrouvées*. — GETTE DE LA SAUDRAYE, 291.
- VI. — *Le Gui des chênes*. — MARC DAUBRIVE, 299.
- VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS: Jean Marbeuf, *La Délivrance*, drame en vers en cinq actes. JOSEPH ROUSSE. — *Histoire de Bretagne*, par Arthur Le Moine de la Borderie, membre de l'Institut, t. II; *Récits de Bretagne*, par M. l'abbé Guillotin de Corson; *Choix de poèmes*, suivi de plusieurs nouvelles en prose d'Hippolyte Lucas, avec une notice littéraire par Léo Lucas; *Romans: Terre promise*, par E. Morel; *La Crise virile*, par A. Juhellé; *Josephin*, par M^{me} B. Sari-Flégier; *le Manoir de Roch'Glass*, par M^{me} de Harscoët; *Deux Sonets*, par Pierre Laurent et Henry de la Bunelaye; Deux brochures sur l'enseignement: *le Collège Chaplat de Paris*, par M. Gaston Cadoux, *le Collège de Beupréau*, par M. l'abbé Uzureau; *Histoire de la musique*, par Albert Soubies; *Poètes*, O. DE GOURCUFF; *la Revue Nantaise*, RENÉ BLANCHARD, 300.
- VIII. — Nécrologie: M. Adrien Oudin, 313.
- IX. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*, 314.

MAI

- I. — *Histoire de M. le recteur Peronic précédée de quelques observations sur le vandalisme et le contre-vandalisme en Bretagne en 1897*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 321.

- II. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées (suite)*. — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 330.
- III. — *Le Bassin de Goulaine*. — LÉON MAÎTRE, 346.
- IV. — *Sainte-Anne pendant la Révolution*. — ABBÉ GUILLOUX, 369.
- V. — POÉSIES FRANÇAISES: *Au Foyer breton*. — MAURICE LE DAULT, 386. *L'isolement de Chateaubriand*. — DOMINIQUE CAILLÉ, 390.
- VI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS: *Le Tabernacle*, par M. l'abbé Marbeuf, B^{on} GAËTAN DE WISMES. — *Saint-Julien-de-Concelles*, histoire d'une paroisse bretonne avant et depuis 1789, par le R. P. Pétard; *Déterminisme et Responsabilité*, par A. Hamon; *Théâtre en liberté*, de Victor Hugo (édition définitive d'après les manuscrits originaux); *Salomé*, poème dramatique en trois parties, par Joseph de Pesquidoux; *Romans: l'Amie suprême*, de M. Victor Debay, Jobard, du V^o de Colleville; *Histoire de la musique russe*, par A. Soubies; *l'abbé Jean-Marie de la Mennais, ses grandes idées et ses grandes œuvres*, par E. Herpin. O. DE GOURCUFF, 391.
- VII. — *Fêtes bretonnes*, 399.

JUIN

- I. — *Le Bassin de Goulaine (suite)*. — LÉON MAÎTRE, 401.
- II. — *Études d'histoire de Bretagne: Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères (suite)*. — C^{tesse} DU LAZ, 417.
- III. — *Variétés historiques: Les émigrés Bretons réfugiés à Bath en Angleterre pendant la Révolution*. — CHARLES ROBERT, de l'Oratoire de Rennes, 427.
- IV. — *Documents inédits: Une exposition en 1764*, publiée par M. O. MARTIN, 435.
- V. — *Justice*, pièce en 4 tableaux. — C^{tesse} OLGA, 438.
- VI. — POÉSIE BRETONNE: *Huanadeu (Soupirs)*. — PIERRE LAURENT, 448.
- VII. — POÉSIE FRANÇAISE: *Les Dames en peine*. — PAUL SÉBILLOT, 451.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS: *Jean Kerver*, drame en trois actes en vers, d'Olivier de Gourcuff. FRANÇOIS GELARD. — *Maison de la Goublaye en Bretagne*. V^o L. URVOY DE PORTZAMPARC. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de René Kerviler, fasc. 28^e (Corol-Couët); *La Bretagne et le duc d'Al-*

gaillon (1743-1770), par Marcel Marion; *Alphonse Guérin, sa vie, ses œuvres*, par M. Orioux de la Porte; *Essai sur l'administration des provinces sénatoriales sous l'Empire romain*, par Cyprien Halgan, docteur en droit; *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, par l'abbé Guillotin de Corson (2^e série); *Au fil de l'eau*, par Antonia Bossu; *Eugène Pottier et son œuvre*, par Ernest Museux; *L'Œuvre de L.-A. Bourgaull-Ducoudray*, par Gringoire; *Brocéliande*, légende dramatique en trois actes et en vers par Marc Daubrive; *Histoire de la musique*, par Albert Soubies (Hongrie); Brochures: *Un mari breton en voyage*, par Saulnier; la *Chronique des Frères de Ploërmel*; l'Association bretonne et la propagation du celtique armoricain; *Lettre à un catholique*, de M. Hugues Rebell; *Tableau de la province d'Anjou*, de M. l'abbé Uzureau; *La Fraternité*, de M. Bout de Charlemont; M. Boleslas Matuszewski et le dépôt de cinématographie historique; *Avril. Une Fête au Paradis*, par MM. A. Cou tard et F. Badran; *L'Almanach des spectacles*; *Corps d'observations de la Société d'agriculture de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne*, l'Annuaire du conseil héraldique de France, *l'Incendie de Rome*, par MM. Ephraïm et La Rode; *Jules Simon*, par M. Léon Séché. O. DE GOURCUFF. p. 455-477.

IX — Tables du premier semestre 1898, 478.



TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1898

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

La Bretagne sous le maréchal d'Estrées (suite), par Ch. de la Lande de Calan, p. 5-14, 177-194, 330-345.

Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (fin), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 161-177.

Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres, et ses anciens monastères, par M^{me} la comtesse du Laz, p. 241-264, 417-426.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Histoire de M. le recteur Peronic, précédée de quelques observations sur le vandalisme et le contre-vandalisme en Bretagne en 1897, par M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, p. 321-329.

Sainte-Anne pendant la Révolution, par M. l'abbé Guilloux, p. 369-385.

Les émigrés Bretons réfugiés à Bath pendant la Révolution, par M. Ch. Robert, p. 427-434.

ARCHÉOLOGIE BRETONNE

Le Bassin de Goulaine, par M. Léon Maître, p. 346-368, 401-416.

LINGUISTIQUE BRETONNE

Une enquête sur la langue bretonne, par M. A. de la Villerabel, p. 265-271.

BIOGRAPHIE BRETONNE. NÉCROLOGIE

Poètes Bretons inconnus; *Alexandre Legros*, par M. Paul Eudel, p. 15-28, 104-116, 222-228.

M. Adrien Oudin, p. 313.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Une exposition en 1764, publiée par M. O. Martin, p. 435-437.

MÉLANGES

Le Saint-Paul des œuvres de mer en Islande, 1897, par M. P. Giquello, p. 29-44, 117-124.

Coins de Bretagne, par Sylvanne, p. 54-59.

Concert de M^{lle} Carissan, audition d'œuvres de MM. A. de Carné et O. de Gourcuff, par M. J. Le Bouteillier, p. 78-80.

Un patriote Breton, par M. le comte de Saint-Jean, p. 212-221.

Exposition des artistes Bretons, p. 240.

Fêtes Bretonnes, p. 390-400.

POÉSIES BRETONNES

Noëls Bretons : Kan er Vagullon ként monet d'er hreu a Vethlém, par M. Stévan Kerhoret, p. 45-53.

El labourer hag é vugalé, fable bretonne, par M. Stévan Kerhoret, p. 229-230.

Sône, par M. Pierre Laurent, p. 448-450.

POÉSIES FRANÇAISES

Petit Landry, par M. Jean Meyrac, p. 60-72.

Jean Kerver, drame en 3 actes en vers, par M. O. de Gourcuff, p. 81-103, 195-211, 272-283.

Les deux ciels, Mistral et Brizeux, par M. H. Bout de Charlemont, p. 147-148.

Légendes Bretonnes en vers français, par M. Paul Sébillot, p. 139-146, 284-290, 451-454.

L'Ossuaire, par M. Joseph Rousse, p. 231.

Credo, par M. Jean Meyrac, p. 232.

Le Guïdes Chènes, par M. Marc Daubrive, p. 299.

Au Foyer breton, par M. Maurice Le Dault, p. 386-389.

L'Isolément de Chateaubriand, par M. Dominique Caillé, p. 390.

Justice, pièce en 4 tableaux, par la comtesse Olga, 438-447.

NOUVELLES ET RECITS

Cécilia, par M. Auguste de Cornulier, p. 125-138.

Pages retrouvées, par M^{lle} Gette de la Saudraye, p. 291-298.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

En Islande, de M. l'abbé Giquello ; *Brimborions*, de M^{me} Dondel du Faouëdic ; *Dictionnaire de la Femme*, de MM. Certberr et Ramin ; *Les Exils*, de M. A. Letalle ; *Poèmes badins, Ceux que j'aime*, de M^{me} Madeleine Lépine ; *L'éducation du peuple après l'école*, de M. G. Vallat ; *L'Angleterre et les Princes, les Anglais dans la Méditerranée*, de M. Cottin, par M. O. de Gourcuff, p. 73-78.

La Peinture française du IX^e siècle, à la fin du XVI^e, de M. Paul Mantz, par M. Léo Lucas, p. 149-150.

Les Edens, de M. E. Rocher ; *La révolte du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne*, de M. J. Lemoine ; *La Paysse*, de M. Ch. Le Goffic ; *Le dernier des Larochejacquelin*, de M. E. Béraud ; *Quelques salons de Paris au XVIII^e siècle*, de M^{me} Mary Summer ; *Théâtre Moliéresque et Cornélien*, de M. E. Blémont ; *Rires et Noises*, de M. E. Roussel ; *Art et Critique*, de M. Ch. Fuinel ; *Gesril du Papeux, le Régulus de Quiberon*, de M. A. Macé ; *Les Etapes du Félibrige*, de M. Coffinières ; *La Cité d'art*, par M. O. de Gourcuff, p. 150-159.

La Grève blanche, de M. Simon Le Beaudour, par M. François Gélard, p. 233-235.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler, fascicule 27^e ; *Le vénérable Michel Le Nobletz*, de M. le V^{ic} H. Le Gouello ; *Rivaux*, de M. F. Berthold ; *Mariage pour rire*, de M. E. Blémont ; *Réflexions sur l'enseignement*, de M. A. Trachsel ; *Une Université allemande avant la guerre*, de M. Durand-Morimbeau ; *L'Œuvre d'ensemble de M^{me} Lépine*, de M. E. Rocher, par M. O. de Gourcuff, p. 235-240.

La Délivrance, de M. Jean Marbeuf, par M. Joseph Rousse, p. 300-301.

Histoire de Bretagne, de M. Arthur de la Borderie, tome II ; *Récits de Bretagne*, de M. l'abbé Guillotin de Corson ;

Choix de poésies et nouvelles en prose d'Hipolyte Lucas ; Terre promise, de M. E. Morel ; *La Crise Virtue*, de M. A. Juhellé ; *Joséphine*, de M^{me} Sari-Flégier ; *Le Manoir de Roch'glass*, de M^{me} de Harscoët ; *Deux Sônes*, de MM. P. Laurent et H. de la Brunelaye ; *Le collège Chaptal de Paris*, de M. Gaston Cadoux ; *Le collège de Beaupréau*, de M. l'abbé Uzu-

reau; l'*Histoire de la musique en Portugal* de M. A. Soubies; *Deux Poètes*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 301-310.

La Revue Nantaise, par M. René Blanchard, p. 310-312.

Le Tabernacle, de M. l'abbé Marbeuf, par M. le baron Gaëtan de Wismes, p. 391-392.

Saint-Julien de Concelles du R. P. Pétard; *Déterminisme et Responsabilité* de M. A. Hamon; *Théâtre en Liberté* de M. V. Hugo; *Salomé*, de M. J. de Pesquidoux; *L'amie suprême*, de M. V. Debay; *Jobard*, de M. le vicomte de Colleville; *Histoire de la musique Russe*, de M. A. Soubies, l'abbé Jean-Marie de la Mennais de M. E. Herpin par M. O. de Gourcuff, p. 392-398.

Jean Kerver, de M. O. de Gourcuff, par M. F. Gérard; p. 455-459.

La Maison de la Goublaye, par M. le vicomte Urvoy de Portzamparc, p. 459-461.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler, 28^e fascicule; *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, de M. Marcel Marion Alphonse Guérin, de M. Orioux de la Porte, *Essai sur l'administration des provinces sénatoriales sous l'empire romain*, de M. Cyprien Halgan; *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, de M. l'abbé Guillotin de Corson; *Au fil de l'eau*, de M^{me} Antonia Bossu; *Eugène Pottier et son œuvre*, de M. Ernest Museux; *l'Œuvre de L. A. Bourgault-Ducoudray*, de Gringoire; *Brocéliande*, de M. Marc Daubrive; *Histoire de la musique, Hongrie*, de M. Albert Soubies. *Brochures*: *Un mari breton en voyage*, de M. V. Saulnier; *Lettre à un catholique*, de M. Hugues Rebell. *Tableau de la province d'Anjou*, de M. l'abbé Uzureau, *la Fraternité*, de M. Bout de Charlemont; *Almanach des spectacles, Annuaire du Conseil héraldique de France, l'Incendie de Rome*, de MM. Ephraïm et Jean La Rode, *Jules Simon*, de M. Léon Séché, p. 461-477.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS, p. 314-320.



TABLE DES NOMS D'AUTEURS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- BIBLIOPHILES BRETONS (Chronique des), p. 314-320.
 BLANCHARD (René). — *La Revue Nantaise*, p. 310-312.
 BORDERIE (Arthur de la). — *Histoire de M. le recteur Péronic*, p. 321-329.
 BOUT DE CHARLEMONT (H.). — *Les deux Ciels*, p. 147-148.
 CAILLÉ (Dominique). — *L'isolement de Chateaubrian I* (sonnet), p. 390.
 CALAN (de Lalande de). — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, p. 5-14, 177-194, 330-345.
 CORNULIER (Auguste de). — *Cécilia*, p. 125-138.
 DAUBRIVE (Marc). — *Le Gui des chênes*, p. 299.
 EUEDEL (Paul). — *Alexandre Legros*, p. 15-28, 104-116-222-228.
 GELARD (François). — *La Grève blanche*, de M. S. Le Beaudour, p. 233-235. — *Jean Kerver*, de M. O. de Gourcuff, p. 455-459.
 GETTE DE LA SAUDRAYE. — *Pages retrouvées*, p. 291-298.
 GIQUELLO (P.). — *Le Saint-Paul des Œuvres de mer*, p. 29-44, 117-124.
 GOURCUFF (Olivier de). — *Jean Kerver*, drame en vers, p. 81-103, 195-211, 272-283. — *Comptes-rendus de livres*, p. 72-78, 150-160, 235-240, 301-310, 392-398, 461-477.
 GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, p. 161-176.
 GUILLOUX (abbé). — *Sainte-Anne pendant la Révolution*, p. 369-385.
 LAZ (Comtesse du). — *Carhaix*, p. 241-264, 417-426.
 LAURENT (Pierre). — *Sône*, p. 448-450.
 LE BOUTEILLIER (J.). — *Concert de M^{lle} Carissan*, p. 78-80.
 LE DAULT (Maurice). — *Au Foyer Breton*, p. 386-389.
 LUCAS (Léo). — *La Peinture Française*, de M. P. Mantz, p. 149-150.
 MAÏTRE (Léon). — *Le Bassin de Goulaine*, p. 346-368, 401-416.
 MARTIN (O.). — *Une Exponse en 1764*, p. 435-437.
 MERAC (Jean). — *Petit Landry*, p. 60-72; *Credo*, p. 232.
 OLGA (C^{tesse}). — *Justice*, pièce en 4 tableaux, p. 438-447.

- ROBERT (Charles). — *Les Emigrés Bretons réfugiés à Batz*, p. 427-434.
- ROUSSE (Joseph). — *L'Ossuaire*, p. 231 ; *La Délivrance*, de M. J. Marbeuf, p. 300-301.
- SÉBILLOT (Paul). — *Légendes Bretonnes versifiées*, p. 139-146, 284-290, 451-454.
- STÉVAN KERHORET. *Noëls Bretons*, p. 45-53 ; *Fables Bretonnes*, p. 229-230.
- SAINT-JEAN (comte de). — *Un patriote Breton*, p. 212-221.
- SYLVANE. — *Coins de Bretagne*, p. 54-59.
- URVOY DE PORTZAMPARC. — *Le Manoir de la Goublaye*, p. 459-461.
- VILLERABEL (A. de la). *Une enquête sur la langue Bretonne*, p. 265-271.
- WISMES (baron Gaëtan de). — *Le Tabernacle*, de M. l'abbé Marbeuf, p. 391-392.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.